

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

1985^e SÉANCE : 14 JANVIER 1977

NEW YORK

UN Doc. No. S/1985/PV.1
1985
101378
G.1577

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1985)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal en Rhodésie du Sud concernant des violations de sa souveraineté territoriale, contenue dans la lettre en date du 22 décembre 1976 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12262)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQUIEME SEANCE

Tenue à New York, le vendredi 14 janvier 1977, à 15 heures.

Président : M. Oleg A. TROYANOVSKY
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Maurice, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1985)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal en Rhodésie du Sud concernant des violations de sa souveraineté territoriale, contenue dans la lettre en date du 22 décembre 1976 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12262).

La séance est ouverte à 16 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal en Rhodésie du Sud concernant des violations de sa souveraineté territoriale, contenue dans la lettre en date du 22 décembre 1976 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12262)

1. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Conformément aux décisions que le Conseil de sécurité a prises aux dernières séances, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants du Botswana, du Maroc, de la Zambie, de la République-Unie de Tanzanie, du Lesotho, du Mozambique, de la Sierra Leone, de la Yougoslavie, du Kenya et du Nigéria à prendre part, sans droit de vote, à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Sur l'invitation du Président, M. A. M. Mogwe (Botswana) prend place à la table du Conseil; M. M. S. Zaimi (Maroc), M. S. G. Mwale (Zambie), M. I. A. Sepetu (République-Unie de Tanzanie), M. L. E. Mathaba (Lesotho), M. J. C. Lobo (Mozambique), Mme S. Y. Gbujama (Sierra Leone), M. J. Petrić (Yougoslavie), M. F. M. Kasina (Kenya) et M. L. O. Harriman (Nigéria) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : En ma qualité de président du Conseil de sécurité, j'ai reçu, des représentants de la Somalie, du Togo, de la République démocratique allemande, de la Guinée équatoriale, du Mali et de Cuba, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invitées à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question dont le Conseil est saisi. Conformément à l'Article 31 de la Charte des Nations Unies et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, et compte tenu aussi de la pratique établie, je me propose, en l'absence d'objection, d'inviter les représentants de ces pays à prendre part, sans droit de vote, à l'examen de la question. Je les prie donc d'occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. A. H. Hussein (Somalie), M. A. A. Kodjovi (Togo), M. B. Neugebauer (République démocratique allemande), M. M. Ecuá Miko (Guinée équatoriale), M. M. B. Kanté (Mali) et M. R. Alarcón (Cuba) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Le premier orateur inscrit est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

4. M. LOBO (Mozambique) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de mon peuple et de mon gouvernement, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, et remercier par votre intermédiaire chacun des membres du Conseil de sécurité de me permettre de prendre part à ce débat sur la plainte concernant l'agression de la Rhodésie du Sud contre le Botswana. C'est avec un grand plaisir que nous vous voyons guider les délibérations de cette très importante réunion consacrée à une question relative au colonialisme et au racisme en Afrique australe. L'Union soviétique s'est toujours montrée très compréhensive et engagée à l'égard des peuples d'Afrique australe qui ont lutté et luttent pour se libérer de l'oppression du colonialisme et de tous ses fléaux. Je suis convaincu que sous votre direction le Conseil arrivera à des décisions justes sur les mesures à prendre.

5. La délégation du Mozambique voudrait également relever avec plaisir la présence ici des membres nouvellement élus du Conseil de sécurité. Je suis certain que leur participation donnera une vigueur accrue à cet auguste organe qui s'efforce d'aboutir à des décisions justes pour régler les problèmes du monde.

6. Récemment, les régimes minoritaires racistes d'Afrique australe, dans un effort désespéré pour essayer d'endiguer le mouvement irréversible de libération nationale des peuples du Zimbabwe, de Namibie et d'Afrique du Sud décidés à délivrer leur patrie bien-aimée du colonialisme, de l'occupation illégale et du racisme, ont délibérément cherché à étendre à toute la région les conflits qui existent à l'intérieur de leurs propres frontières. Comme l'a dit mon président, S. E. M. Samora Moisés Machel, "les agressions d'Ian Smith ont déjà fait couler notre sang avec le sang du peuple du Zimbabwe".

7. L'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, le Souaziland et la Zambie ont, tantôt l'un tantôt l'autre, été en butte à des provocations graves et délibérées de la part des régimes minoritaires racistes de Pretoria et de Salisbury. Bien que le Conseil de sécurité n'ait eu connaissance que dernièrement des actes d'agression commis par le régime minoritaire illégal de Rhodésie du Sud contre le Botswana, le président Samora Moisés Machel en a informé le monde le 3 mars 1976 lorsqu'il a déclaré : "La République du Botswana et la République de Zambie ont été, comme nous, victimes de nombreux actes criminels commis par le régime de Salisbury." A la trente et unième session de l'Assemblée générale, le 5 octobre 1976, le Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Joaquim Alberto Chissano, a déclaré :

"Au Zimbabwe, la lutte s'est intensifiée au cours de l'année écoulée. L'intensification des actions militaires ainsi que la solidarité active des différents Etats africains ont mis le régime d'Ian Smith dans une situation insoutenable... Smith a même prétendu passer à l'offensive en essayant d'étendre le conflit aux Etats libres de l'Afrique australe au moyen de provocations et d'une escalade de la violence¹."

8. A en juger d'après les actes de provocation et d'agression les plus récents qui se sont produits en Afrique australe, on peut constater qu'Ian Smith essaie désespérément d'internationaliser le conflit en envahissant les Etats indépendants et souverains voisins de la Zambie, du Mozambique et du Botswana. A notre avis, en agissant ainsi, Smith avoue ouvertement que les forces de l'indépendance et de la liberté au Zimbabwe, sous la conduite militante et révolutionnaire de leurs chefs, gagnent tous les jours du terrain. Au Mozambique, nous sommes convaincus qu'Ian Smith est condamné à la défaite. Son nom sera rayé de l'histoire, comme celui des autres colonialistes avant lui.

9. Cependant, cet organe international ne saurait manquer de s'inquiéter en constatant que, depuis 12 mois environ, l'Afrique australe a été le théâtre de massacres de réfugiés, d'enlèvements de nationalistes, de tueries de villageois, d'actes de terrorisme, d'invasions, d'agressions militaires et de crimes de toutes sortes qui ont été condamnés par le Conseil. Toutes ces activités criminelles ont été uniquement le fait des régimes minoritaires racistes. Nous voulons savoir jusqu'à quand les régimes racistes d'Afrique australe vont être libres d'abuser ainsi de notre patience et de notre tolérance.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 18^e séance, par. 232.

10. Il ne paraît pas utile, au cours des présentes séances du Conseil, d'énumérer en détail tous les actes criminels commis contre les pays susmentionnés, puisque le Conseil s'efforce d'examiner spécifiquement l'agression commise par la Rhodésie du Sud contre l'Etat souverain du Botswana.

11. Après avoir entendu toutes les preuves présentées par S. E. le Ministre des affaires extérieures du Botswana [1983^e séance], pays frère parmi les Etats de première ligne, la délégation mozambicaine ne peut manquer de condamner avec force tous les actes de provocation et d'agression dont il est victime de la part du régime minoritaire raciste de la colonie britannique de Rhodésie du Sud. Nous croyons fermement que le harcèlement, la menace du recours à la force militaire, les massacres et tous les actes d'agression perpétrés dans la région par le régime de la colonie britannique de Rhodésie du Sud représentent une grave menace à la paix internationale en général et sont dans une large mesure responsables de l'instabilité et du climat d'hostilité qui existent en Afrique australe en particulier.

12. Le danger d'instabilité et l'absence de paix en Afrique australe sont flagrants quand on songe que, depuis que les forces du régime minoritaire illégal de la colonie britannique de Rhodésie du Sud ont commencé leurs incursions dans les pays voisins, la plupart de leurs objectifs ont été des camps de réfugiés, comme Nyazonia au Mozambique, et des villages sans défense, comme Matsiloje au Botswana et Mapai au Mozambique. Les principales victimes des forces rhodésiennes sont les enfants, les femmes et les vieillards, lâchement abattus par les soldats racistes quand ces derniers, comme les mercenaires de Smith, estiment trop difficile de se mesurer avec les combattants de la liberté de l'armée populaire du Zimbabwe (ZIPA). Incapables d'endiguer la vague dévastatrice des combattants de la liberté et humiliés sur le champ de bataille par la ZIPA, les racistes de Smith massacrent les réfugiés et les villageois au Mozambique, au Botswana, et partout où ils peuvent aller.

13. Tous ces actes d'agression contre les Etats souverains indépendants d'Afrique australe sont la conséquence immédiate de l'existence dans la région d'un régime raciste, colonial, rebelle et illégal d'oppression, celui d'Ian Smith.

14. La paix ne saura régner dans la région tant que la situation politique restera inchangée. Par conséquent, tous les actes criminels et toutes les atrocités perpétrés actuellement par le régime minoritaire illégal dans la colonie britannique de Rhodésie du Sud contre la population de la région se poursuivront. Ce fait, dont la véracité a été prouvée par de nombreux exemples historiques, a été souligné le 20 juillet 1973 par M. Marcelino dos Santos, vice-président du FRELIMO [*Frente de Libertação de Moçambique*], devant le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il a déclaré :

"Les atrocités commises par l'armée [*fasciste*], malgré leur horreur et leur barbarie, expriment la vraie nature du régime colonial fasciste... Comme les chambres à gaz dans les camps de concentration nazis, les massacres de

Lidice en Tchécoslovaquie et d'Oradour en France ont exprimé la vraie nature d'Hitler et du nazisme, comme Sharpeville a exprimé la vraie nature du régime de l'Afrique du Sud, comme Sakiet Sidi Youssef a exprimé la vraie nature du colonialisme français en Algérie, comme Deir Yassin, en Palestine, en 1948, a montré la nature du sionisme, comme Guernica, en Espagne, a montré la nature du fascisme franquiste, comme My Lai a exprimé la vraie nature de l'impérialisme américain au Viet Nam. Chaque guerre coloniale, chaque guerre raciste, chaque guerre nazie, . . . porte en elle un Mueda, un Sharpeville, un Pijguiti, un Icolo e Bengo, un Oradour, un Guernica, un My Lai, un Sakiet Sidi Youssef.

“Essayons donc de comprendre ces faits, cette réalité, de cette façon . . . : tout acte du régime colonial fasciste . . . est un crime. Tant qu'il subsistera, le crime demeurera².”

15. Au Mozambique, nous sommes convaincus que la situation, telle qu'elle a été présentée par le Ministre des affaires extérieures du Botswana, est le produit du colonialisme, de l'oppression et du racisme qui s'exercent à l'intérieur des frontières du régime minoritaire illégal dans la colonie britannique de Rhodésie du Sud. Pour faire régner la paix, la justice et l'harmonie dans la région, il faut donc faire disparaître toutes les causes de la situation actuelle. Il faut mettre un terme au colonialisme en Rhodésie du Sud; sinon, les crimes du colonialisme se poursuivront. Il est incontestable que le colonialisme se repaît de crimes, et ces crimes n'ont pas de limites.

16. Le fait est que le Zimbabwe est occupé par des forces étrangères qui ont établi un régime raciste et illégal d'oppression dans un territoire qui ne leur appartient pas, condamnant la majorité de la population à vivre dans des camps de concentration, tous leurs mouvements étant contrôlés à l'aide de fusils, de mitrailleuses et de revolvers.

17. La communauté internationale doit cesser de traiter Ian Smith comme un homme politique responsable car, en réalité, Smith est un assassin des masses, et c'est ainsi qu'il convient de le traiter. Ceux qui ont créé Smith et qui ont encore une certaine emprise sur lui doivent immédiatement cesser de l'appuyer avec leurs moyens d'information qui empoisonnent le monde de mensonges et de calomnies contre le peuple du Zimbabwe et les peuples des pays de première ligne. La communauté internationale doit faire quelque chose pour empêcher les alliés de Smith de lui fournir des mercenaires, des armes et toute l'aide économique qui lui est donnée ouvertement ou subrepticement. La communauté internationale doit appuyer pleinement la lutte armée du peuple du Zimbabwe menée par la ZIPA sous la conduite énergique et éclairée du front patriotique.

18. Pour ce qui est du devoir du Mozambique envers le Zimbabwe, mon président, S. E. M. Samora Moisés Machel, l'a exposé clairement le 3 mars 1976 lorsqu'il a dit :

“En soutenant la lutte du Zimbabwe, nous défendons le Mozambique. En soutenant le développement de la lutte de nos frères du Zimbabwe, nous repoussons l'ennemi de

nos frontières, nous consolidons notre indépendance et nous créons les conditions permettant d'établir la paix. C'est pourquoi nous disons que le soutien et la solidarité ne sont pas de la charité; il ne s'agit pas de faveur; il s'agit d'une aide mutuelle entre des forces qui combattent pour le même objectif.”

19. Dans la situation actuelle de provocations constantes, de menaces et d'agressions militaires, le Botswana mérite le plein appui de la communauté internationale devant permettre à ce pays frère d'affronter les difficultés économiques qu'il connaît à la suite de la nécessité impérieuse de réaffecter des fonds de projets de développement à des projets militaires qui n'avaient pas été prévus et à des exigences de sécurité afin de se défendre comme il convient contre les forces d'Ian Smith. La communauté internationale doit faire tout ce qu'elle peut pour soulager le Botswana du fardeau dont il souffre actuellement afin de permettre à ce pays de continuer à jouer un rôle positif dans la cause de la libération de l'Afrique. Le Mozambique est prêt à jouer le rôle que la communauté internationale veut lui confier dans l'aide à apporter à l'Etat frère du Botswana.

20. A ce stade, nous voudrions exprimer notre satisfaction du fait que le Royaume-Uni est finalement décidé à assumer ses responsabilités dans le processus de décolonisation de la Rhodésie du Sud. Néanmoins, nous voudrions une fois de plus lancer un appel au Conseil de sécurité et aux autorités britanniques afin que le transfert du pouvoir au peuple du Zimbabwe se fasse de bonne foi et soit réel et non point fictif. Nous voulons alerter le monde quant aux manoeuvres qui se déroulent actuellement en Rhodésie du Sud. Ces manoeuvres résident dans la prolifération des groupes fantoches organisés sur une base tribale afin de saper le processus de décolonisation et dénaturer le véritable sens du transfert du pouvoir. Ma délégation espère que la Conférence sur le Zimbabwe tenue à Genève réussira à établir les conditions voulues pour une indépendance rapide et véritable sur la base du gouvernement de la majorité, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

21. Je répète que, dans la situation actuelle de provocations constantes, de menaces et d'agressions militaires, le Botswana mérite le plein appui de la communauté internationale devant permettre à ce pays frère d'affronter les difficultés économiques qu'il connaît à la suite de la nécessité impérieuse de détourner des fonds. Cette assistance est urgente étant donné que la République du Botswana est hautement tributaire, sur le plan économique, des régimes racistes d'Afrique australe. La communauté internationale doit faire tout ce qu'elle peut pour soulager le Botswana du fardeau dont il souffre actuellement afin de permettre à ce pays de continuer à jouer un rôle positif dans le processus de libération de l'Afrique australe.

22. Malgré toutes ces difficultés, le Botswana a adopté une attitude courageuse et a joué un rôle de premier plan dans la lutte pour la libération de l'Afrique en général et pour la libération immédiate du Zimbabwe en particulier. Le Mozambique appuie entièrement la position du pays frère du Botswana, et nous sommes certains que le Conseil de sécurité prendra les mesures nécessaires pour faire face à la situation.

² Voir A/AC.109/PV.929.

23. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Mozambique des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays.

24. **M. RAMPHUL** (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : A ce stade de nos débats, parlant au nom de huit membres du Conseil, je voudrais présenter verbalement un projet de résolution parrainé par le Bénin, l'Inde, Maurice, le Pakistan, le Panama, la République arabe libyenne, la Roumanie et le Venezuela.

[*L'orateur donne lecture du projet de résolution distribué ultérieurement sous la cote S/12276.*]

25. Ce projet de résolution est si clair et si dénué de complications qu'il ne semble requérir aucune explication. Peut-être devrais-je toutefois ajouter qu'un travail considérable lui a été consacré. Les auteurs ont écouté très attentivement les vues d'autres délégations au cours de consultations privées, et nous avons, dans toute la mesure possible, fait la part de ces vues dans un esprit de compréhension et de coopération. C'est pourquoi le texte ne parle pas d'"agression", mais bien plutôt d'"actes hostiles". Etant donné les circonstances, je pense qu'on voudra bien reconnaître que les termes sont modérés.

26. Les trois principaux objectifs du projet concernent la cessation des hostilités, l'envoi d'une mission par les soins du Secrétaire général, et une assistance financière et autre. C'est un texte réaliste, et j'espère que les membres du Conseil le considéreront comme tel, ce qui permettra de l'adopter par consensus.

27. Soit dit en passant, je me permettrai de dire que nous sommes tout prêts à accueillir d'autres auteurs.

28. **M. VON WECHMAR** (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Prenant la parole pour la première fois au début de notre mandat au Conseil de sécurité, je voudrais, Monsieur le Président, vous transmettre les sincères félicitations de ma délégation au moment où vous occupez le poste de représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'au moment où vous accédez à la présidence du Conseil. Je voudrais également vous remercier des aimables paroles de bienvenue que vous avez adressées à ma délégation. Les relations entre votre pays et la République fédérale d'Allemagne se sont développées d'une manière positive depuis le début de cette décennie, et nous sommes décidés, comme l'a souligné le chancelier fédéral Schmidt dans sa récente déclaration de politique générale, à poursuivre de façon constante la voie de la coopération.

29. Mes félicitations s'adressent également au Président sortant du Conseil de sécurité, mon bon ami l'ambassadeur Datcu, de la Roumanie, pour la manière efficace et heureuse dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

30. Je voudrais aussi m'associer aux félicitations qui ont été adressées aux délégations du Canada, de l'Inde, de Maurice et du Venezuela, les autres Etats Membres qui font maintenant partie du Conseil avec nous.

31. En même temps, j'exprime notre reconnaissance à toutes les autres délégations ici présentes pour l'accueil chaleureux qu'elles nous ont réservé. Nous comptons coopérer avec vous tous dans les mois à venir. Nos remerciements vont également aux Etats Membres de l'Organisation qui ont exprimé leur confiance en la République fédérale d'Allemagne en l'élisant au Conseil de sécurité et en confiant à notre pays cette responsabilité importante au sein de la communauté des nations trois ans après notre admission à l'Organisation mondiale.

32. Je puis assurer les représentants que, dans cette nouvelle fonction, la République fédérale d'Allemagne fera tout ce qui est en son pouvoir pour coopérer de manière active et positive à la réalisation des objectifs communs des Nations Unies : le maintien de la paix internationale, le développement entre les nations de relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits et de l'autodétermination, et le renforcement de la coopération internationale. Nous estimons que les Nations Unies se doivent essentiellement de promouvoir la coopération économique entre les nations, d'accélérer leur développement pacifique et de redresser les inégalités entre les riches et les pauvres. C'est compte tenu de ces objectifs que nous avons participé aux travaux des Nations Unies dans le passé.

33. En tant que membre du Conseil de sécurité, la République fédérale d'Allemagne poursuivra la politique de paix à l'égard de laquelle elle s'est engagée dès sa fondation.

34. Nous estimons qu'il ne suffit pas de surmonter les crises actuelles ou nouvelles — bien que beaucoup puisse déjà être réalisé si ces efforts sont couronnés de succès. Il est nécessaire aussi d'éliminer les causes de ces crises. Nous sommes invités, en particulier, à encourager, à l'échelon mondial, le respect du droit à l'autodétermination des peuples et des droits de l'homme pour chaque individu.

35. Nous sommes convaincus que l'emploi de la force en tant que moyen de réaliser les objectifs politiques doit être abandonné une fois pour toutes. Compte tenu de cela nous sommes décidés à jouer pleinement notre rôle au Conseil de sécurité au cours des deux années de notre mandat.

36. Pour en venir maintenant à la question dont le Conseil est saisi, je voudrais dire que nous avons étudié avec un soin particulier les lettres du représentant permanent du Botswana contenues dans les documents S/12262 et S/12275. Nous avons écouté avec un vif intérêt le compte rendu que le Ministre des affaires extérieures du Botswana nous a donné [*1983^e séance*] de la situation précaire dans laquelle se trouve son pays. Je lui souhaite la bienvenue en tant qu'ami de mon pays, et nous nous souvenons avec un vif plaisir de sa visite à Bonn en février 1976.

37. Je voudrais exprimer la profonde sympathie de mon gouvernement au Gouvernement et au peuple du Botswana pour les pertes subies. Ma délégation déplore la situation intolérable qui a été créée par le régime de Salisbury et estime que les événements exposés par le Ministre des affaires extérieures du Botswana sont des plus regrettables. Cela ne peut que rendre plus difficile la recherche d'une solution pacifique au problème rhodésien — solution qui

devrait mener le pays à l'autodétermination, conformément aux vœux librement exprimés de sa population.

38. Nous pensons que la situation actuelle, telle que décrite dans les lettres du représentant du Botswana et exposée dans la déclaration du Ministre des affaires extérieures du Botswana, est l'aboutissement de violations répétées de l'intégrité territoriale du Botswana par le régime illégal de Smith et devrait être replacée dans le contexte des événements survenus depuis la prétendue déclaration d'indépendance en Rhodésie du Sud.

39. La République fédérale d'Allemagne a toujours qualifié d'illégale la déclaration unilatérale d'indépendance du régime de Smith. Elle s'est abstenue d'entretenir des relations avec la Rhodésie. Bien que n'étant pas Membre de l'Organisation des Nations Unies à ce moment-là, la République fédérale d'Allemagne a appliqué scrupuleusement les sanctions imposées par les résolutions du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte, et ce dès 1968. Les mesures juridiques et administratives nécessaires pour donner effet à ces sanctions ont été prises par mon gouvernement.

40. La situation concernant la Rhodésie du Sud a toujours préoccupé mon gouvernement. La République fédérale d'Allemagne a toujours été fermement en faveur du droit à l'autodétermination dans toutes les parties du monde. Nous repoussons donc la politique intolérable du régime minoritaire, qui a perpétué la discrimination raciale et a refusé les droits fondamentaux de l'homme et les droits politiques à la majorité du peuple du Zimbabwe. Nous partageons la profonde préoccupation de la communauté internationale à l'égard de ce qui est devenu de plus en plus un anachronisme, à savoir, un régime minoritaire qui impose sa volonté à une écrasante majorité.

41. Nous avons toujours été d'avis que l'on devait parvenir à une solution par des moyens pacifiques. C'est donc avec grand soulagement que mon pays a considéré les déroulements de l'année dernière qui ont abouti à la convocation de la Conférence de Genève, à laquelle les parties intéressées ont participé. Nous nous sommes félicités, en particulier, de l'intention d'établir un gouvernement intérimaire en Rhodésie du Sud devant préparer à une indépendance rapide et au gouvernement par la majorité. Le 18 octobre 1976, mon ministre des affaires étrangères, avec ses collègues des neuf pays membres de la Communauté économique européenne, s'est félicité des mesures rapides prises par le Gouvernement britannique pour convoquer cette conférence sous l'excellente présidence de l'ambassadeur Ivor Richard. Nous continuons d'escompter des résultats positifs.

42. Quant à nous, de concert avec nos partenaires de la Communauté européenne, nous avons pleinement appuyé les efforts de tous ceux qui ont contribué aux préparatifs et au progrès de cette conférence, en particulier les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, les présidents des Etats de première ligne et autres dirigeants africains, ainsi que ceux qui sont le plus directement en cause.

43. Mon pays a été encouragé par le fait que les parties intéressées étaient disposées à rechercher un règlement pour

assurer un transfert pacifique et ordonné vers le gouvernement de la majorité et vers l'indépendance. Nous leur demandons instamment maintenant de n'épargner aucun effort pour reprendre la Conférence et pour la mener à bien dès que possible afin que d'autres hostilités et effusions de sang dans la région, telles celles qui retiennent l'attention du Conseil en ce moment, soient évitées. Nous espérons que d'autres progrès seront accomplis; il serait tragique que cette possibilité de solution pacifique soit perdue. L'autre solution n'aboutirait qu'à de nouvelles effusions de sang et à des souffrances accrues pour toute la population de la région. Nous souhaitons donc à notre collègue, l'ambassadeur Ivor Richard, plein succès dans la tâche ardue qui l'attend.

44. Le Conseil de sécurité s'est occupé à maintes reprises de situations créées par le régime minoritaire rhodésien dans cette partie de l'Afrique. Je me souviens, notamment, des actes de violence et du chantage économique commis contre la Zambie en 1973 et contre le Mozambique en 1976. La situation actuelle doit être placée dans le contexte de ces événements antérieurs. La véritable solution du problème dont nous sommes saisis réside dans un règlement juste et acceptable pour un Zimbabwe libre et vraiment indépendant. Ce n'est qu'ainsi que les incidents décrits par le Ministre des affaires extérieures du Botswana pourront prendre fin.

45. Mon gouvernement est conscient des graves conséquences économiques que cette politique du régime de Smith a entraînées pour les pays voisins. Dans le cadre de notre programme d'aide au développement, nous avons fait de très grands efforts pour aider ces Etats, notamment le Botswana, à surmonter leurs difficultés. Nous continuerons à fournir notre aide et même à la renforcer cette année. Mon gouvernement est convaincu que l'appel lancé dans le projet de résolution dont nous sommes saisis pour augmenter l'appui économique sera entendu par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

46. Les événements récents ont mis l'accent sur l'importance des liens étroits d'amitié et de coopération que nous avons maintenus avec le Gouvernement et le peuple du Botswana depuis son indépendance. Nous avons des relations fortes et cordiales avec le peuple pacifique du Botswana. J'en veux pour preuve les diverses visites à Bonn du Vice-Président du Botswana, M. Quett Masire, ainsi que du Ministre des affaires extérieures. Je voudrais assurer ce dernier, par votre entremise, Monsieur le Président, que, face aux graves problèmes qui se posent à son pays à la suite des violations répétées de l'intégrité territoriale du Botswana par le régime illégal de Smith, mon gouvernement est disposé à renforcer sa coopération avec son gouvernement et avec son peuple.

47. Compte tenu de ces considérations, ma délégation est disposée à appuyer toute solution qui permettra de fournir une assistance réelle au Botswana et de renforcer les efforts tendant à régler l'ensemble du problème rhodésien.

48. Comme c'est sans doute la dernière fois que je prends la parole au cours de cette série de séances du Conseil de sécurité, je me permettrai de conclure ces remarques en prononçant quelques paroles d'adieu pour le représentant des

Etats-Unis, le gouverneur Scranton, et j'espère que l'ambassadeur Sherer voudra bien les lui transmettre. Je voudrais offrir au gouverneur et à Mme Scranton mes vœux les meilleurs pour l'avenir. Ma délégation se souviendra de M. Scranton ici, à l'Organisation des Nations Unies, comme un représentant des Etats-Unis remarquable. Avec sa grande expérience, son habileté extraordinaire, son charme et sa chaleur, il a rendu un immense service non seulement à son pays, mais également aux Nations Unies dans leur ensemble. Nous regrettons beaucoup cet ami véritable.

49. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne pour les paroles de félicitation qu'il m'a adressées.

50. L'orateur suivant est le représentant de la Somalie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

51. **M. HUSSEIN (Somalie)** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue et de vous adresser de très cordiales félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier; je vous félicite également d'avoir été nommé représentant permanent de votre grand pays, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il est particulièrement agréable pour ma délégation de vous voir présider les travaux du Conseil en un moment où une affaire importante et grave est soumise à son examen; c'est une question d'importance vitale pour l'Afrique, de même que pour tous les pays épris de paix et de liberté dans le monde entier.

52. Je suis heureux d'exprimer la satisfaction qu'inspirent à ma délégation les liens étroits d'amitié et de coopération qui unissent depuis longtemps nos deux pays sur la base de l'égalité et d'un respect mutuel sans cesse croissant. Je suis certain que ces relations étroites continueront également d'exister au niveau de nos missions respectives auprès de l'Organisation. D'autre part, nous sommes certains que votre longue expérience des relations internationales, votre aptitude avérée et vos talents diplomatiques ne seront pas moins utiles au travail du Conseil de sécurité, surtout au cours de ces séances que vous présidez.

53. Permettez-moi également de souhaiter une très cordiale bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : le Canada, l'Inde, Maurice, la République fédérale d'Allemagne et le Venezuela. Nous savons que les représentants de ces pays ont fait un excellent travail et qu'ils ont une vaste expérience; nous sommes d'autant plus convaincus qu'ils joueront un rôle inestimable dans les activités du Conseil.

54. Avant de passer au fond de la question qui nous occupe, vous me permettrez aussi, Monsieur le Président, de formuler l'hommage de ma délégation à votre prédécesseur, M. Yakov Malik, pour le rôle inoubliable qu'il a joué pendant les longues années où il a exercé les fonctions de représentant permanent de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies, au service de la paix, de la justice et de la liberté.

55. Une fois de plus, le Conseil de sécurité est amené à examiner une plainte présentée par le Gouvernement de la République du Botswana à la suite de l'agression injustifiée commise par le régime illégal de Salisbury contre le Botswana, pays qui, de manière résolue et tenace, s'est élevé contre les régimes illégaux et minoritaires d'Afrique australe.

56. La plainte grave présentée par le Botswana nous rappelle la déclaration que le représentant permanent du Botswana a faite au Conseil de sécurité le 22 décembre dernier [*1982^e séance*], lorsque le Conseil s'est trouvé devant la grave situation due à la fermeture par l'Afrique du Sud de certains postes frontières entre l'Afrique du Sud et le Lesotho, dans le but de contraindre ce dernier à reconnaître ce que l'on appelle le bantoustan du Transkei. Au cours du débat sur cette situation, le représentant du Botswana a fait une remarque prophétique, disant notamment :

"Le Conseil de sécurité examine aujourd'hui une question qui a les incidences les plus graves non seulement pour le Lesotho, mais, en définitive, pour les autres Etats de la région, et certainement aussi pour la communauté internationale toute entière."

57. Le Conseil a entendu la déclaration récente du Ministre des affaires extérieures du Botswana, M. Mogwe [*1983^e séance*], qui, de manière succincte mais claire, a expliqué au Conseil les ravages causés par les actes des forces de sécurité du régime illégal de Salisbury à l'égard du territoire et du peuple du Botswana. En commentant plus de 36 actes d'agression, de provocation, de harcèlement, d'assassinat, d'enlèvement et de destruction matérielle au Botswana, l'objectif du régime illégal de Salisbury est de faire chanter les pays voisins et de déjouer la lutte et les efforts du peuple africain du Zimbabwe qui désire se donner un gouvernement de la majorité et affirmer sa dignité humaine. Le but de ces agressions est d'obliger le Botswana à changer sa politique actuelle qui consiste à donner refuge et assistance aux victimes de l'oppression en Afrique australe.

58. Il ne fait pas de doute que l'arrogance et l'intransigeance du régime illégal de Salisbury font partie intégrante de la stratégie d'ensemble de l'alliance impie des régimes illégaux minoritaires et racistes d'Afrique australe. Ce que ce stratagème a à la fois d'insensé et de désespéré ressort à l'évidence du scénario récent de l'agression patente perpétrée par ces régimes contre le Mozambique, la Zambie, l'Angola, et maintenant le Botswana.

59. La délégation somalie se félicite que le Botswana, comme les autres pays frères voisins, ait refusé de se plier à l'intimidation exercée par la force des armes par le régime rebelle, pour ne pas parler des autres formes de pression telles que le blocus économique.

60. Nous félicitons le Gouvernement et le peuple du Botswana qui ont eu la sagesse de réagir à ces actes d'agression en présentant une plainte au Conseil de sécurité afin que cet auguste organe, et en fait la communauté internationale, soit au courant de l'état réel des agressions et autres machinations odieuses perpétrées par les régimes

illégaux et racistes d'Afrique australe, qui, comme nous l'avons toujours affirmé, sont de nature à mettre en danger la paix et la sécurité de la région et celle du monde entier. Bien que le Conseil ait la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité, mon gouvernement pense que les Etats africains devraient réexaminer toute la situation en Afrique australe compte tenu des événements récents. C'est en raison de cette conviction et de l'aggravation de la situation dans cette partie de l'Afrique que mon gouvernement a été amené à penser que les Etats africains devraient se réunir afin de se livrer, de manière sérieuse et détaillée, à une réévaluation d'ensemble de la situation actuelle, qui, de l'avis de mon gouvernement, est très grave.

61. Le Conseil de sécurité doit comprendre que les Etats africains ne sauraient demeurer passifs devant les agressions injustifiées commises contre des Etats d'Afrique dont le seul crime est de tendre une main secourable à leurs frères et soeurs en danger.

62. La situation provoquée par l'agression du régime illégal de Salisbury contre le Botswana, telle que l'ont décrite le Ministre des affaires extérieures du Botswana et divers membres du Conseil, fournit les éléments suffisants pour autoriser le Conseil à condamner l'agression non provoquée et exiger la cessation totale et immédiate de ces actes de démesure qui violent la souveraineté des Etats africains. Le Conseil devrait également demander à l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et, en fait, aux autres organisations non gouvernementales d'accorder une aide au Botswana, qui a été soumis à des pressions inhumaines de toutes sortes.

63. La délégation somalie adhère sans réserve aux paroles du Ministre des affaires extérieures du Botswana qui, dans la déclaration qu'il a faite au Conseil le 12 janvier, a déclaré :

"Nous sommes venus ici pour réaffirmer notre conviction et notre dévouement à la cause de la paix internationale et pour condamner les actes d'agression de la Rhodésie du Sud contre notre pays et notre peuple. C'est parce que nous pensons que le conflit actuel en Rhodésie du Sud pourrait éventuellement — et malheureusement — s'étendre à d'autres parties de l'Afrique australe que nous avons décidé de porter cette question devant le Conseil de sécurité." [*Ibid.*, par. 41.]

64. Enfin, pour le procès-verbal, je me permettrai de lancer ici un avertissement. Si le Conseil de sécurité n'examine pas la situation actuelle en Afrique australe dans sa perspective véritable et réaliste et s'il ne prend pas des mesures adéquates et immédiates comme l'exige la gravité de la situation, les conséquences retomberont alors sur ceux qui sont responsables d'une telle inaction. Pour reprendre les paroles du Ministre des affaires extérieures du Botswana :

"Les actes d'agression du régime de la Rhodésie du Sud pourraient, s'ils se poursuivaient, précipiter l'ensemble de l'Afrique australe dans une sorte d'affrontement racial que nous souhaitons tous éviter." [*Ibid.*]

65. En conclusion, la délégation somalie demande instamment au Conseil d'agir, et d'agir rapidement.

66. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de la Somalie pour les paroles aimables qu'il a prononcées à l'égard de mon pays, de mon prédécesseur et de moi-même personnellement.

67. M. LEPRETTE (France) : Monsieur le Président, c'est en votre double qualité de représentant permanent de l'Union soviétique et de président en exercice du Conseil de sécurité que la délégation française voudrait à son tour vous adresser ses souhaits de bienvenue et ses vives et chaleureuses félicitations. Je voudrais saisir cette occasion pour vous prier de bien vouloir transmettre à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Malik, nos souhaits de succès dans les hautes charges qui lui ont été confiées. Je voudrais dire ici combien nous avons apprécié la cordialité des relations que nous avons entretenues avec lui. Nous sommes persuadés que, compte tenu des excellentes relations existant entre nos deux pays, les rapports entre nos deux délégations continueront à se développer dans le même esprit de coopération.

68. Je voudrais aussi remercier l'ambassadeur Datcu pour la compétence, la courtoisie, l'efficacité avec lesquelles il a présidé nos travaux au cours du mois de décembre. Vous ne m'en voudrez pas, Monsieur le Président, de rendre également hommage aux talents linguistiques remarquables de votre distingué prédécesseur.

69. En nous réunissant en cette séance de rentrée, nous constatons des départs que nous regrettons très sincèrement. Pendant deux ans, nous avons bénéficié ici du concours et de l'activité des représentants de la Guyane, de l'Italie, du Japon, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède. Ils nous manqueront, car leur contribution aux travaux du Conseil a été précieuse et remarquable. Nous nous réjouissons d'accueillir cinq nouveaux membres, le Canada, l'Inde, Maurice, la République fédérale d'Allemagne et le Venezuela, dont les représentants sont pour la plupart des experts de l'Organisation des Nations Unies, et sans doute des familiers de cette enceinte. Ils apporteront à nos débats les connaissances et l'expérience qu'ils ont manifestées en d'autres circonstances, et parfois ici même.

70. Je voudrais également m'associer pleinement aux félicitations qui ont été adressées au gouverneur Scranton à l'occasion de son prochain départ. Au nom de mon prédécesseur, M. de Guiringaud, et en mon nom personnel, je voudrais lui dire que le talent et la hauteur de vues avec lesquels il a représenté son pays à l'Organisation des Nations Unies lui ont valu l'amitié et le respect unanimes des membres du Conseil.

71. J'en viens au point inscrit à notre ordre du jour. La délégation française a écouté avec la plus grande attention l'intervention du Ministre des affaires extérieures du Botswana [*1983^e séance*], que je voudrais saluer ici. Il nous a présenté avec netteté et sincérité la plainte de son pays contre le régime illégal de la Rhodésie du Sud. Des violations répétées de la frontière de son pays, des incidents multiples se sont produits et se produisent encore. La communauté internationale, notre Conseil, ne peuvent rester indifférents à ces faits en raison de leur gravité. Ils doivent apporter leur aide à un pays soumis aux actions hostiles du régime en place à Salisbury. Nous sommes

conscients, en particulier, des difficultés économiques auxquelles doit faire face ce pays. Mais cette situation, ces incidents, nous renvoient aux raisons profondes de notre débat. C'est le refus de l'instauration du gouvernement de la majorité en Rhodésie qui est à l'origine de cette tension. C'est l'anachronisme d'une politique qui refuse de donner la parole à la majorité qui nous a conduits à la situation actuelle. Comme l'a déclaré le représentant des Pays-Bas au nom de la Communauté européenne devant la Quatrième Commission³, nos neuf pays appuient sans réserve les efforts déployés par tous ceux qui ont contribué à la préparation et aux progrès de la Conférence de Genève. Ils demandent instamment à toutes les parties de ne ménager aucun effort pour mener la Conférence à bon terme aussitôt que possible, ce qui évitera de nouvelles effusions de sang et de nouvelles hostilités dans la région. Ils estiment qu'il serait tragique de laisser passer l'occasion de parvenir à une solution pacifique. Cette déclaration garde aujourd'hui toute sa valeur. La France apporte son soutien aux efforts du Royaume-Uni, et en particulier à l'action entreprise par l'ambassadeur Ivor Richard, à laquelle la plupart des membres du Conseil ont déjà apporté leur encouragement. L'action que M. Ivor Richard a entreprise se trouve actuellement dans sa phase probablement la plus délicate. Il est donc important, à nos yeux, que rien de ce qui se dit dans cette enceinte, non plus que la résolution qui conclura notre débat, ne puisse gêner son initiative ni compromettre les chances de succès de sa mission et, par là, les perspectives de règlement pacifique.

72. Il nous paraît essentiel de donner aujourd'hui au Gouvernement et au peuple du Botswana un témoignage de soutien égal à la preuve de confiance qu'ils nous ont donnée lorsqu'ils ont décidé de faire appel au Conseil de sécurité. Il convient aussi que la communauté internationale tout entière s'unisse à ceux qui s'efforcent de mettre un terme à la situation présente en Rhodésie en facilitant, par des moyens pacifiques, l'instauration rapide du gouvernement de la majorité.

73. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de la France des aimables paroles qu'il a prononcées à l'égard de mon prédécesseur. Elles lui seront transmises. Je le remercie également de ses aimables paroles à mon égard.

74. L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

75. M. HARRIMAN (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je vous souhaite la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies. Vous représentez un pays avec lequel le mien, le Nigéria, entretient de très cordiales relations. Permettez-moi de vous féliciter, au nom de ma délégation, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le premier mois de l'année. Le rôle d'avant-garde joué par votre pays, l'Union soviétique, dans la libération de l'Afrique est traditionnel et il n'est guère besoin de le commenter plus avant. C'est une position de principe qui engendrera

l'éternelle reconnaissance de mon gouvernement et de mon peuple.

76. Comme les orateurs qui m'ont précédé, je tiens à vous remercier, vous-même et les autres membres du Conseil, de m'avoir permis, au nom de mon gouvernement, de participer à ce débat sur les actes d'agression commis par les terroristes de Salisbury contre les Etats africains indépendants. Nous entendons encore les échos du débat sur l'agression de l'Afrique du Sud raciste contre le Lesotho. Le débat sur la plainte déposée par la Zambie contre le régime illégal de Salisbury est encore clair dans nos mémoires. La souveraineté de l'Etat indépendant du Mozambique a elle aussi été constamment violée par le Gouvernement raciste de Salisbury.

77. Aujourd'hui, nous avons encore affaire à un autre exemple de panique engendrée par les réactions nerveuses d'un tyran assiégé, engendrée par un régime croulant dont l'appui, sur le plan national comme sur le plan international, est en train de céder devant les pressions inexorables du nationalisme au Zimbabwe et les valeurs humaines internationales. Ces pressions ne sont pas une manifestation de racisme mais, au contraire, elles viennent de la volonté des Noirs et de Blancs libéraux au Zimbabwe de redresser les torts et de progresser sur la voie de l'exercice des droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Ce syndrome de panique se retrouve dans les déclarations à double sens d'Ian Smith et dans sa flagrante hypocrisie lorsqu'il prétend qu'il travaille à l'établissement du gouvernement de la majorité, avec un gouvernement réellement majoritaire, alors qu'il s'arrange, par en-dessous, pour mettre en place des pantins qui se sont donné le nom de mouvement de la ZUPO [*Zimbabwe United People's Organization*]. Ce syndrome ressort à l'évidence dans les récentes atrocités commises par Ian Smith dans la poursuite, digne de don Quichotte, de guérilleros imaginaires. Comme son mentor Vorster, Ian Smith semble penser qu'en détruisant les camps de réfugiés, en bombardant et en effrayant les villageois à l'intérieur ou autour de la Rhodésie assiégée, il pourra intimider les Etats de première ligne et contraindre les villages frontières rhodésiens à se soumettre. On ne saurait en trouver de meilleure preuve que dans le témoignage du sénateur Dick Clark, des Etats-Unis, qui a visité ces camps de réfugiés au Mozambique et a attesté qu'il ne s'agissait pas de camps de guérilleros, et ce pas plus tard qu'en décembre dernier. Comme l'a dit mon gouvernement, le forum de Genève est une occasion unique pour Ian Smith et les intérêts de la minorité blanche au Zimbabwe. Il devrait profiter de la volonté des Etats africains d'aboutir à Genève en dépit des doutes qui s'étaient manifestés à l'origine quant à l'utilité de cette conférence et en particulier quant aux raisons qui l'ont motivée.

78. Les actes d'agression répétés commis contre les Etats indépendants d'Afrique par des terroristes stationnés à Pretoria et à Salisbury sont des violations flagrantes des dispositions du droit international et de la Charte des Nations Unies. Si nous, membres de la communauté mondiale, par notre silence et notre apathie, ne nous élevons pas contre ces entreprises terroristes, nous pouvons aussi bien faire table rase des principes fondamentaux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et du postulat qui

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Quatrième Commission, 42^e séance.

veut que tous les Etats indépendants sont égaux, sans considération de supériorité économique ou militaire.

79. Il y a deux jours, nous avons entendu le Ministre des affaires extérieures du Botswana [1983^e séance] faire un exposé lucide et émouvant de ce qui se passe dans les régions en bordure des frontières du Botswana et du Zimbabwe. Je ne veux pas reprendre les détails des agressions commises contre des Etats africains, mais plusieurs faits marquants se dégagent de la situation complexe qui se crée en Afrique australe.

80. Premièrement, aucun Etat africain n'a proclamé l'état de guerre entre lui et les régimes racistes de Salisbury et de Pretoria. Par contre, pour protéger ses intérêts en Afrique australe, Pretoria l'a fait et a en outre encouragé Salisbury par ses paroles et par ses invasions, créant ainsi un état de guerre en Afrique australe. Les Etats africains, comme d'ailleurs tous les hommes de bonne volonté du monde entier, se sont prononcés sans réserve en faveur des peuples opprimés des pays d'Afrique sous domination raciste et se sont déclarés solidaires dans la lutte qu'ils mènent pour se libérer du joug d'un régime de colons racistes qui garde 7 millions de Noirs comme otages dans des conditions inhumaines au Zimbabwe. Les territoires internationaux stationnés à Pretoria et leurs imitateurs à Salisbury non seulement ont commis des actes de guerre contre les Etats africains indépendants voisins, mais sont allés jusqu'à passer une législation qui donne pouvoir à leurs forces armées d'attaquer n'importe quel Etat africain noir qui leur barre la route. Je veux parler du *National Defence Act* de 1976 de l'Afrique du Sud, qui est un coup dangereux porté aux relations internationales et sert de paravent pour les actes de Salisbury. Et pourtant, le Conseil a déclaré qu'il n'y avait pas menace à la paix en Afrique australe.

81. Deuxièmement, ces derniers mois, la communauté internationale n'a pratiquement rien fait contre les régimes minoritaires racistes d'Afrique australe. A l'Organisation des Nations Unies, on a beaucoup parlé de la nature précaire de certaines initiatives prises pour nous rapprocher d'une solution des problèmes qui se posent en Afrique australe. Mais, en réalité, la situation est beaucoup plus pressante que cela.

82. On nous a dit que Vorster exerçait des pressions sur Ian Smith. Son but, nous a-t-on dit, serait de favoriser un règlement dans l'intérêt du gouvernement de la majorité en Rhodésie. Si l'on s'en tient aux déclarations publiques de Vorster, que j'ai fort bien entendues à la télévision américaine il y a deux semaines, il est évident qu'il dément avoir fait pression sur la Rhodésie du Sud et n'a jamais envisagé une telle méthode pour la solution de la situation en Afrique australe. Les fournitures consenties par l'Afrique du Sud à la Rhodésie pour annuler l'effet des sanctions internationales n'ont pas diminué et restent le facteur essentiel du maintien du régime illégal de Salisbury. Pourtant, on nous a dit que Vorster, qui porte Ian Smith à bout de bras, est un élément indispensable de la solution du problème rhodésien. Et ce sont des racistes, que l'on protège si généreusement et auxquels on donne des lettres de noblesse, qui violent à loisir l'intégrité territoriale et la souveraineté d'Etats africains indépendants comme le Botswana, qui n'a même pas une armée permanente.

83. D'évidence, l'agression commise par Ian Smith contre des Etats voisins est incompatible avec l'esprit de compromis que l'on avait espéré voir régner enfin pour parvenir à une solution à l'amiable du problème rhodésien dans l'intérêt à la fois des Noirs et des Blancs du Zimbabwe. A mon avis, soit Ian Smith est un schizophrène, soit, comme toujours, il fait preuve d'insécurité. Il n'est pas de bonne foi et seule la pression militaire exercée par les guérilleros, outre la pression que peuvent faire jouer les puissances mondiales, le persuadera de cesser de s'accrocher à un pouvoir fantôme.

84. Troisièmement, le Gouvernement du Botswana, comme d'autres Etats africains indépendants d'Afrique australe, est maintenant aux prises avec le problème des réfugiés de Rhodésie et d'Afrique du Sud. Le Botswana, pays pauvre et démuné devant des voisins qui l'exploitent et le dominent, fait front avec un immense courage. Le Botswana fait état de principes. Sur le plan international, le Botswana représente un beau geste au milieu de la sauvagerie des fantasmes exotiques de ses voisins racistes. Il mérite le soutien non seulement des Africains, qui ont peine à se défendre eux-mêmes contre les terroristes de Pretoria et de Salisbury, mais de toute la communauté internationale, car son action représente aujourd'hui la victoire des principes sur l'opportunisme. Le Botswana, parmi les Etats de première ligne à la merci des régimes racistes d'Afrique australe, représente le triomphe de la volonté sur l'oppression écrasante. L'Afrique du Sud a réussi à se faire un rempart de la Rhodésie d'Ian Smith. Mais la Rhodésie est en état de siège et, tôt ou tard, deviendra le Zimbabwe indépendant. Elle se comporte aujourd'hui comme un homme qui se noie.

85. Quatrièmement, plus de 200 000 Africains en Rhodésie sont arrachés de force à leurs foyers et à leurs terres et parqués dans ce que l'on appelle des "villages protégés" le long des frontières de la Rhodésie avec les Etats africains. A première vue, on pourrait croire que le but est de les protéger des combats qui opposent les forces nationalistes aux racistes. Mais, si l'on réfléchit, il devient de plus en plus évident que ce transfert n'offre aucune protection aux Africains. Au contraire, les forces racistes se servent de ces "villages protégés" comme des boucliers humains dans la bataille perdue d'avance qu'ils mènent contre les forces nationalistes dans la région. Nous avons d'amples preuves de bombardements de villes et de villages africains à l'intérieur même de la Rhodésie.

86. La plupart d'entre nous ont lu le rapport de la Commission internationale de juristes publié il y a quelques mois et qui commente en détail le quasi-esclavage qui sévit en Rhodésie. On m'a dit que le *Master-Servant Act* y était encore en vigueur. Je suppose que certains d'entre nous ont lu aussi les rapports récemment établis par la Commission catholique rhodésienne pour la justice et la paix, qui font état d'enlèvements de tortures et d'association en Rhodésie. Je vais citer un passage d'une lettre ouverte publiée par l'évêque Lamont d'Umtali après le bombardement de la ville d'Umtali, en Rhodésie, par les forces aériennes racistes d'Ian Smith :

"On a bien fait sentir à la population civile africaine qu'elle était maintenant la cible de ce que l'on appellerait désormais "les forces de l'ordre". On a officiellement

conféré à l'armée et à la police des pouvoirs excessifs et une garantie d'immunité s'ils en abusent. On a approuvé le bombardement et la destruction de villages même si la population est innocente. On oppose des obstacles de toutes sortes à ceux qui veulent obtenir justice ou indemnité en cas de décès, de traitement brutal ou de perte de biens matériels. Les moyens de communication sont presque entièrement entre les mains d'un parti politique unique," — le parti politique raciste — "le vôtre, et sont constamment manipulés pour taire ou déformer la vérité.

"Et ce n'est pas tout. Dans un Etat qui se dit démocratique, les gens sont mis en résidence surveillée, emprisonnés sans jugement, torturés ou jugés à huis clos, ou mis à mort au secret par pendaison, et vous" — Ian Smith — "cherchez à justifier ces actes barbares en vous réclamant du christianisme et de la civilisation occidentale et de ce que vous appelez "le maintien de standards rhodésiens". C'est bien le comble de l'absurdité."

87. Enfin, en tant que membres de la communauté internationale, nous devrions nous demander avec tout le sérieux nécessaire quelles mesures nous pourrions prendre pour endiguer la situation explosive qui est sur le point d'éclater en Afrique australe. Nous avons vu les diverses manigances des régimes racistes de Pretoria et de Salisbury. Ils ont essayé de détruire les droits innés de millions d'Africains en accordant une indépendance factice aux foyers nationaux. Ils ont essayé de forcer la main au Lesotho par diverses manoeuvres et le chantage international, et il est maintenant évident qu'ils se sont organisés en terroristes internationaux en vue de harceler les Etats africains indépendants et d'infliger des souffrances indicibles aux peuples innocents et sans défense de ces mêmes Etats africains.

88. Dans le domaine de la dignité humaine, le palmarès de la communauté internationale laisse beaucoup à désirer. Nous semblons nous enfoncer dans les détails techniques, alors que le problème est pratique; nous essayons de le régler sur le plan juridique, alors qu'il s'agit d'un problème politique; nous recherchons des expédients, alors que le problème est fondamental. L'Organisation des Nations Unies ne peut se permettre d'accepter des compromis lorsque des valeurs humaines sont en cause. Lorsque des Etats individuels, par exemple, ne reflètent pas leurs politiques nationales et les compromettent au niveau de leurs relations internationales, ils tournent en dérision leurs propres valeurs nationales et leur propre éthique nationale.

89. Le Nigéria voudrait que l'on ne commence pas cette nouvelle année en restreignant les travaux au problème crucial, quoique limité, du Botswana, Etat enclavé de première ligne et royaume ancien, qui est en cause dans le débat qui nous occupe aujourd'hui. Nous devons aborder la situation et les questions relatives à l'Afrique australe d'une façon globale. Nous ne pouvons rester les bras croisés alors que tous les jours l'une des aventures militaires les plus brutales, les plus oppressives et les plus meurtrières de l'histoire de l'humanité continue d'être le fait des régimes minoritaires racistes blancs en Afrique australe. Nous ne pouvons rester les bras croisés alors que des gens sont pendus quotidiennement dans les prisons et que d'autres

sont exterminés froidement. Ces régimes racistes foulent aux pieds tous les principes des relations internationales, alors que nous traitons de détails techniques, au sein du Conseil de sécurité, quant à l'applicabilité du Chapitre VII de la Charte. Certains membres du Conseil ne peuvent plus se permettre de laisser de côté les questions relatives à l'Afrique australe — questions qui affectent leur existence même — pour traiter de questions de profits et pertes et de gains économiques aux dépens du continent noir.

90. Il est vrai que l'Afrique n'a pas de puissance nucléaire et que, n'étant guère puissante non plus sur le plan économique, elle ne présente par conséquent qu'un intérêt secondaire pour les puissances occidentales. Mais comment celles-ci pourraient-elles abandonner leurs sources de chrome, de diamant et d'or? Comment assureraient-elles la route du Cap? Comment l'Afrique peut-elle sauvegarder les valeurs européennes, la sécurité, le christianisme et la démocratie sur le continent noir et tenir le communisme ou Cuba à distance? Comme nous l'avons déjà dit, plus nous recherchons des solutions éphémères et perdons de vue les développements à long terme en Afrique australe, plus nous réduisons les possibilités qui s'offrent aux Noirs d'Afrique australe dans les domaines politique, idéologique, économique et autres. Comme l'évêque d'Umtali l'a dit à la suite du bombardement par la force aérienne rhodésienne rebelle de la ville dont j'ai parlé tout à l'heure :

"Vos politiques, loin de défendre le christianisme et la civilisation occidentale, comme vous le prétendez, tournent en dérision la loi du Christ et rendent le communisme plus attirant pour les peuples africains."

91. L'attention du Conseil a été appelée sur plusieurs plaintes : d'abord, ce fut la Zambie; ensuite, le Lesotho; aujourd'hui, c'est le Botswana. Il faut faucher cette plante sauvage encore en germe car si elle s'épanouit il ne sera pas possible d'en prévoir les conséquences.

92. J'ai longuement parlé de cette question car on ne peut plus fragmenter les questions relatives à l'Afrique australe. On sait très bien que la ligne de vie du régime de Smith dépend des racistes de Pretoria. La survie des rebelles de Salisbury est tributaire, dans une très grande mesure, de l'Afrique du Sud. Par conséquent, il faut que des mesures très strictes soient prises à l'échelon international, sinon la Rhodésie continuera de peser lourd et le problème de la Namibie continuera d'embarrasser le Conseil.

93. Nous étudierons bientôt cette question dans son ensemble au sein du Conseil de sécurité, comme cela a été décidé à l'Assemblée générale, lorsque nous nous pencherons sur la question de l'Afrique du Sud et de l'*apartheid*. Ma délégation, comme beaucoup d'autres, a encore foi dans le Conseil. La situation en Afrique australe est grave et le temps presse.

94. Le PRESIDENT (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Nigéria des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de mon pays ainsi qu'à mon endroit.

95. Le représentant du Nigéria ainsi que les représentants de la France et de la République fédérale d'Allemagne ont parlé des bonnes relations existant entre leur pays et

l'Union soviétique. Je tiens à souligner que, pour notre part, nous faisons absolument écho à ces appréciations.

96. L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

97. M. NEUGEBAUER (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous remercier de l'occasion accordée à la délégation de la République démocratique allemande pour expliquer sa position sur le point inscrit à l'ordre du jour.

98. C'est pour ma délégation un plaisir particulier que de vous féliciter à l'occasion de votre nomination au poste de représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité et à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil pour le mois de janvier. Il existe entre la République démocratique allemande et l'Union des Républiques socialistes soviétiques des liens intimes, indéchirables, de profonde amitié et de coopération multiple qui ne cessent de se développer et de s'intensifier sur la base de nos objectifs communs.

99. L'attitude de l'Union soviétique au Conseil de sécurité a toujours porté l'empreinte de la lutte pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales selon les principes de la politique étrangère léniniste. Monsieur le Président, dans votre déclaration liminaire il y a quelques jours [1983^e séance], vous avez réaffirmé que la délégation de l'Union soviétique sous votre conduite continuera de travailler à ce noble objectif. Dans cette lutte pour la réalisation de notre cause commune, le renforcement de la paix, l'élimination des sources de conflit, la cessation de la course aux armements, la pleine mise en oeuvre de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et l'élimination des vestiges du racisme et de l'*apartheid*, nous vous souhaitons de tout coeur de grandes réussites.

100. Le Conseil de sécurité, dont la composition vient de changer, fait face cette année à la tâche consistant à prendre des décisions substantielles et efficaces afin de renforcer la paix et la sécurité. Cela exige — et la plainte du Botswana inscrite actuellement à l'ordre du jour en constitue la première pierre de touche — un engagement très clair et la volonté politique de tous les membres du Conseil d'éliminer les derniers bastions du colonialisme et du racisme en Afrique australe. La délégation de la République démocratique allemande voudrait adresser aux membres du Conseil, anciens et nouveaux, ses voeux sincères de réussite dans l'exercice de ce mandat que la Charte leur a confié.

101. La République démocratique allemande a toujours, avec constance, préconisé l'élimination du colonialisme et du racisme et a accordé une solidarité agissante aux peuples qui luttent pour l'obtention de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Elle a donc à maintes reprises pris la parole au Conseil de sécurité. En sa qualité de membre du Comité spécial contre l'*apartheid*, elle a toujours recommandé que soient révélés les crimes du régime d'*apartheid* de Pretoria et de son appendice de Salisbury, que soient dévoilés leurs protecteurs, que soit

accrue la protestation de l'opinion publique mondiale contre les régimes racistes et que soient soutenus les mouvements de libération nationale de l'Afrique combattante. Cette position a amené ma délégation à énoncer également les vues de la République démocratique allemande sur le point inscrit à l'ordre du jour.

102. Lors de sa récente session, l'Assemblée générale, avec les voix de l'écrasante majorité des Etats Membres, a adopté des résolutions de principe très nettes, dictées par les exigences de la situation actuelle et tendant à intensifier la lutte pour l'élimination des derniers bastions du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* en Afrique du Sud, au Zimbabwe et en Namibie. Elles reflètent la montée puissante de la lutte populaire en Afrique australe. Chacun comprend maintenant que le jour n'est plus très loin où ces peuples, unis au sein du mouvement de non-alignement et fermement soutenus par leurs alliés naturels, les Etats socialistes, exercent enfin leur droit à l'autodétermination, ce qui contribuera de manière très marquante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

103. Etant donné cette modification de l'équilibre international des forces, les dirigeants fascistes de l'Afrique australe, souvent soutenus par leurs protecteurs et leur séides, se livrent à des tentatives et à des manoeuvres désespérées pour retarder une fin inévitable. Ce faisant, ils n'hésitent pas à recourir à des provocations qui menacent la paix et à commettre des actes d'agression contre des Etats africains indépendants pacifiques.

104. L'an dernier, le Conseil de sécurité a condamné l'intervention armée du régime de l'*apartheid* contre la jeune République populaire d'Angola. Au mépris de résolutions de l'Organisation dépourvues de toute ambiguïté, les troupes du régime raciste de Vorster continuent d'occuper illégalement la Namibie. Le Conseil a également dû traiter d'actes d'agression armée commis par le régime d'*apartheid* contre la Zambie. Il y a quelques semaines seulement, le Conseil a condamné le régime de Pretoria pour avoir tenté, au moyen de mesures arbitraires, d'exercer un chantage à l'égard du Lesotho afin de l'amener à reconnaître le Transkei prétendument indépendant. Ces tentatives d'intimidation constituent une ingérence nette dans les affaires intérieures des Etats. Elles vont à l'encontre des objectifs de la Charte des Nations Unies et des résolutions appropriées de l'Organisation.

105. Les preuves s'accroissent à l'appui du fait que l'escalade constante de la politique agressive de l'*apartheid* contre des Etats africains libres et indépendants, y compris les manoeuvres de bantoustanisation, ne peut que chauffer à blanc les tensions et accroître le caractère dangereux de la politique de menace à la paix que poursuivent les régimes racistes d'Afrique australe.

106. Les troupes du régime de Smith à Salisbury ont vite compris les enseignements pratiques de leurs maîtres de Pretoria. Nous entendons régulièrement parler de nouveaux actes et de nouvelles menaces d'agression contre le Mozambique, la Zambie et le Botswana. Recourant à tous les moyens d'intimidation et de diversion, y compris la radiodiffusion d'une propagande hostile, elles s'efforcent de réaliser les objectifs des intérêts néo-colonialistes.

107. Le Ministre des affaires extérieures du Botswana, Son Excellence M. Archibald Mogwe, a brossé de manière très positive le tableau des provocations et des actes d'agression dirigés contre son pays [*ibid.*]. Il a parlé de provocations constantes et de violations continuelles des frontières d'Etat de son pays, de franchissements répétés et provocateurs de ces frontières par des personnes en uniforme appartenant à la clique de Salisbury, de l'assassinat resté impuni de ressortissants, et d'actes de sabotage, de vols et d'incendies. Tout cela est typique de la politique que poursuit le régime illégal de Smith. Mais M. Smith n'a rien inventé : nous sommes toujours témoins des mêmes manoeuvres lorsque les forces réactionnaires et impérialistes endurcies, hostiles à la détente et refusent de reconnaître la situation telle qu'elle est, cherchant à s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats en contrevention des principes du droit international et tentent d'influer sur la politique desdits Etats en recourant à des manoeuvres d'intimidation pour entraver le développement de peuples souverains.

108. La délégation de la République démocratique allemande partage entièrement la ferme condamnation de ces pratiques d'agression de la part du régime illégal de Smith qu'a formulée le Ministre des affaires extérieures du Botswana. Selon nous, étant donné les faits que j'ai rappelés, que le Gouvernement du Botswana prenne des mesures destinées à assurer et à protéger ses frontières nationales dans l'intérêt du développement indépendant et souverain du pays est non seulement légitime, mais également exigé par le sens des responsabilités et le souci de maintenir la paix. Cette action contribue au renforcement de la paix et de la sécurité internationales en Afrique australe et dans le reste du monde. Il est donc tout à fait légitime d'exiger que le Botswana soit soutenu grâce à des mesures décidées et efficaces rendues nécessaires par les actes d'agression du régime de Smith.

109. A ce propos, la question se pose de savoir comment le régime de Smith à Salisbury est en mesure de méconnaître l'opinion publique mondiale et combien de temps il pourra encore le faire, comment il peut et pourra menacer, en tant que fauteur de trouble international, des Etats africains indépendants et les empêcher de progresser sur la voie du développement en suivant une politique conforme aux décisions souveraines de leurs peuples.

110. N'est-il pas singulier qu'à l'Assemblée générale et ailleurs on entende des déclarations qui donnent l'impression qu'à peu près tous les Etats se conforment rigoureusement aux sanctions imposées à l'encontre du régime minoritaire de Salisbury et respectent l'embargo sur les armes à l'encontre de Pretoria ? Mais, en réalité, certains Etats s'opposent à un embargo obligatoire sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, et l'on découvre sans cesse de nouveaux faits au sujet de l'important renforcement des forces armées des régimes racistes d'Afrique australe. Ainsi, on a appris que le régime illégal de Smith a, au cours des deux dernières années, plus que doublé son budget d'armement et a affecté plus de 102 millions de dollars pour l'exercice 1975/76 en vue d'équiper son armée de 24 000 hommes d'armes encore plus perfectionnées. Et, selon le *New York Times*, M. Smith a exprimé "sa conviction que la Rhodésie recevrait plus de sympathie et d'aide du monde libre, y compris des fournitures militaires". Par "monde

libre" entend-il ceux qui sont libres au point de ne pas entraver le recrutement de mercenaires pour le régime de Smith ? Le général de brigade Derry McIntyre, l'un des principaux stratèges du régime de Smith, a dit ouvertement à un correspondant occidental ce qui suit :

"Cette guerre ne peut être poursuivie de manière défensive; nous devons frapper en retour. J'aurais besoin de plus d'hélicoptères, de chasseurs modernes et de fusées. Je pourrais alors écraser en 24 heures les forces déployées par les communistes et conquérir le port logistique de Beira."

Ainsi, sous couvert de combattre le communisme, on déclare ouvertement quel est l'enjeu, à savoir une agression contre les Etats africains indépendants.

111. En raison de ces faits, nous partageons le souci des Etats africains devant les activités continues de certains intérêts militaires impérialistes en Afrique australe et nous demandons à tous les Etats, y compris tous les membres du Conseil de sécurité, d'appliquer strictement les résolutions dépourvues de toute ambiguïté adoptées à la trente et unième session de l'Assemblée générale.

112. Il est grand temps que les forces et les Etats qui, jusqu'à maintenant, ont soutenu les régimes racistes d'Afrique australe mettent fin tout au moins à leur politique dilatoire. Ainsi, en peu de temps, la paix et la sécurité pourraient être réalisées aussi dans cette région du monde. Pour cela, il faut la volonté politique de cesser de considérer l'Afrique australe, ses populations et ses ressources naturelles comme des objets d'exploitation à bon marché. Pour cela, il faut notamment mettre fin aux investissements, comme l'a exigé l'Assemblée générale à sa trente et unième session, sur l'initiative de la Suède.

113. Ceux qui, en raison de la situation qui menace la paix et la sécurité en Afrique australe, donnent un simple coup de chapeau au droit des peuples à l'indépendance et à l'autodétermination et qui, en même temps, accordent une coopération économique et d'autres formes de coopération aux régimes racistes sont les responsables d'une situation due à un nouveau retard apporté à l'octroi du droit à l'indépendance et à l'autodétermination aux peuples de l'Afrique australe.

114. L'histoire nous enseigne que la route de la liberté, de l'indépendance, de la paix et du progrès en Afrique australe ne peut passer que par l'élimination des derniers bastions du racisme et de l'*apartheid* et ne saurait passer par les machinations et les manoeuvres de diversion de l'impérialisme, les fausses promesses et les visées de scission dirigées contre le mouvement de libération nationale.

115. La situation exige que le Conseil de sécurité prenne des mesures claires et non ambiguës contre les racistes de Pretoria et de Salisbury : la stricte mise en oeuvre et l'élargissement des sanctions; l'imposition d'un embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud; l'isolement politique mondial du régime raciste, y compris la cessation des relations diplomatiques, consulaires et autres; la nette reconnaissance et le soutien du mouvement de libération nationale.

116. Tout comme l'ont toujours fait les représentants de la classe laborieuse allemande, la République démocratique allemande, Etat socialiste, continuera de prendre fait et cause, fermement et sans crainte, pour les peuples africains dans leur lutte ardue. Cela a été réaffirmé il y a seulement quelques jours par le Secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié allemand et Président du Conseil d'Etat et de la République démocratique allemande, Erich Honecker, lorsque, à la réception du Nouvel An pour les chefs de missions diplomatiques dans la capitale de la République démocratique allemande, à Berlin, il a souligné ce qui suit :

“Notre pays maintiendra sa solidarité avec les Etats nationalement libérés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui luttent pour la paix et le progrès social et contre le néo-colonialisme, le racisme et l'apartheid, et continuera de les appuyer . . . Les peuples du Zimbabwe, de Namibie et d'Afrique du Sud qui luttent pour la libération nationale doivent enfin recevoir l'indépendance et l'autodétermination.”

117. La délégation de la République démocratique allemande exprime l'espoir que le Conseil de sécurité prendra, en ce qui concerne le point actuellement à l'ordre du jour, des décisions qui tiennent pleinement compte d'une situation qui menace gravement la paix et qu'il soutiendra les peuples d'Afrique dans leur lutte pour établir la paix et la sécurité également dans le sud du continent africain.

118. Nous donnons au courageux peuple du Botswana l'assurance de la ferme solidarité du peuple de la République démocratique allemande.

119. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)* : Le représentant de la République démocratique allemande a parlé des relations fraternelles existant entre nos deux pays. Nous souscrivons entièrement à ses paroles.

120. L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

121. *M. ALARCÓN (Cuba) [interprétation de l'espagnol]* : Avant toute chose, je voudrais exprimer notre reconnaissance aux membres du Conseil de sécurité d'avoir bien voulu nous permettre de participer à ce débat.

122. Ensuite, je voudrais signaler le hasard heureux qui veut que vous commenciez vos travaux à l'Organisation des Nations Unies, Monsieur le Président, en assumant l'importante responsabilité de présider le Conseil de sécurité et le fait que cela arrive en janvier, au début d'une année qui marquera dans le monde entier la célébration du soixantième anniversaire de la date la plus importante pour votre pays, celle de la révolution d'Octobre, qui non seulement a représenté la fin de l'oppression tsariste dont était victime son peuple, mais aussi a ouvert pour l'humanité tout entière une époque nouvelle qui a marqué le commencement de la fin de l'oppression de tous les peuples. En outre, c'est pour nous une source de satisfaction que de participer à ce débat sous votre présidence, étant donné les profonds liens de solidarité, d'amitié et de coopération fraternelle qui existent entre l'Union soviétique et Cuba et qui constituent l'un

des piliers fondamentaux de la politique extérieure de mon pays.

123. Nous avons voulu prendre part à ce débat pour montrer notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement du Botswana, victimes de l'agression des régimes racistes et, dans le cas concret qu'examine le Conseil, du régime illégal de Smith.

124. Le Botswana est un pays petit, indépendant depuis peu, qui est entouré de régimes hostiles et qui, depuis son accession à l'indépendance, comme l'a si bien expliqué le Ministre des affaires extérieures de ce pays [1983^e séance], a subi des attaques, des provocations, des actes de harcèlement presque constants à partir de la frontière le séparant de la Rhodésie du Sud.

125. Il est également évident, comme il l'a expliqué au Conseil, que ces provocations du régime de Smith ont augmenté ces derniers temps au fur et à mesure que le colonialisme et le racisme subissaient une défaite en Afrique australe. Il convient de souligner que cette politique provocatrice de la minorité raciste de Rhodésie est la preuve de l'hypocrisie qui entoure ses manoeuvres pour aboutir à une solution pacifique du problème de Rhodésie. Alors que, d'une part, les porte-parole de ce régime participaient à des négociations censées avoir pour but l'établissement d'un régime de liberté et de démocratie en Rhodésie, ses soldats, de façon presque constante, violaient les frontières territoriales du Botswana, perpétraient des assassinats, détruisaient des propriétés, commettaient des actes de provocation armée contre une population pacifique.

126. Le Gouvernement du Botswana et son peuple ont à faire face à une situation particulièrement difficile, étant donné les conditions qui règnent dans le pays et qui nous ont été décrites par le Ministre des affaires extérieures. Néanmoins, ce gouvernement et ce peuple ont le grand mérite d'oeuvrer pour le respect des principes de justice en Afrique. Ils ont le grand mérite de lutter aux côtés des Etats africains de première ligne. Ce pays s'est acquis ainsi la reconnaissance de tous ceux qui luttent contre le colonialisme, le racisme et l'impérialisme. Cette reconnaissance a été exprimée d'une façon très nette dans les accords de la cinquième Conférence au sommet des pays non alignés, qui a eu lieu à Colombo l'année dernière. Au cours de cette conférence, en plus de la solidarité qui a été exprimée à l'égard du peuple et du Gouvernement du Botswana, le groupe des pays non alignés a élu ce pays membre du bureau de coordination des pays non alignés, reconnaissant ainsi le rôle important joué par le Botswana en Afrique ainsi que son apport réel à la réalisation des objectifs et des idéaux de tous les pays non alignés.

127. Ma délégation est convaincue que le Conseil sera en mesure de prendre des décisions qui tiendront compte de la gravité de la situation dont il est saisi et qui permettront de fournir l'assistance nécessaire au Botswana pour qu'il puisse mieux faire face aux conditions difficiles que lui impose sa politique indépendante et pacifique dans une enclave hostile.

128. Mais il convient de signaler que le Conseil est tenu d'aborder les causes profondes du problème qui expliquent

la situation dans laquelle se trouve le Botswana aujourd'hui et qui ne sont rien d'autre que la perpétuation des régimes colonialistes et racistes en Afrique australe et leur politique agressive continue contre le continent africain. Si l'on passe en revue les travaux du Conseil au cours de l'année écoulée, on pourra vérifier aisément que tous les pays africains de l'Afrique australe sont venus l'un après l'autre devant le Conseil pour dénoncer des crimes et des attaques dont ils avaient été victimes. Dans chaque cas, le Conseil a dû reconnaître que les agresseurs étaient les régimes racistes qui existent dans cette région du monde.

129. Tant que cette situation et tant que le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble ne seront pas en mesure d'appliquer des mesures effectives pour mettre un terme aux agressions des cliques racistes d'Afrique australe, tant que le Conseil ne pourra pas réagir de la façon la plus appropriée aux appels constants de l'Assemblée générale, il devra malheureusement se réunir encore pour entendre d'autres plaintes d'Etats africains indépendants et des accusations contre les violations commises par les régimes racistes et pour constater que ces derniers sont non seulement une insulte aux principes et aux buts de la Charte en violant les droits des populations qu'ils oppriment à l'intérieur de leurs frontières, mais une menace pour la paix et la sécurité internationales.

130. En donnant notre appui au Botswana et en exprimant l'espoir que le Conseil sera à même de répondre à l'appel qui lui a été lancé, ma délégation aimerait dire sa conviction qu'il convient, à l'avenir, de redoubler d'efforts pour attaquer pleinement les racines des problèmes qui affectent l'Afrique australe. A cet égard, le Conseil doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités.

131. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*): Je remercie le représentant de Cuba des aimables paroles qu'il a prononcées à l'égard de mon pays et des relations entre nos deux pays.

132. **M. MIRZA** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*): Monsieur le Président, au nom de la délégation pakistanaise, je vous adresse nos très cordiales félicitations au moment où vous assumez la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je voudrais également vous souhaiter la bienvenue, Monsieur l'ambassadeur Troyanovsky, en votre qualité de représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies de notre grande amie et voisine, l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Je suis certain qu'avec votre expérience et vos grandes qualités professionnelles et humaines, dont la renommée vous a précédé ici, vous dirigerez les travaux du Conseil avec célérité et succès. La délégation pakistanaise se promet de maintenir l'étroite collaboration qui existait entre elle et la délégation soviétique du temps de votre éminent prédécesseur, M. Malik, auquel je vous prie de bien vouloir transmettre ses bons voeux.

133. Je voudrais également dire combien ma délégation a apprécié le savoir-faire avec lequel l'ambassadeur Datcu, de la Roumanie, a exercé les fonctions de président du Conseil au cours du mois de décembre. Nous avons eu ainsi la preuve tant de son habileté diplomatique que du respect dont jouit son pays dans la communauté internationale. En

effet, les importants débats du Conseil au mois de décembre ont été menés et achevés avec succès et à la satisfaction de tous.

134. Je me joins aussi aux orateurs précédents pour souhaiter une très chaleureuse bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité: le Canada, l'Inde, Maurice, la République fédérale d'Allemagne et le Venezuela. Nous nous engageons à travailler avec eux en aussi étroite collaboration qu'avec leurs prédécesseurs: l'ambassadeur Jackson de la Guyane, l'ambassadeur Vinci de l'Italie, l'ambassadeur Abe du Japon, l'ambassadeur Salim de la République-Unie de Tanzanie et l'ambassadeur Rydbeck de la Suède.

135. Nous allons bientôt perdre un collègue très estimé, le gouverneur Scranton, dont les rapports avec nous, bien que brefs, ont été toutefois très substantiels. Sa compréhension de l'élément humain des problèmes dont le Conseil a été saisi, la manière directe dont il a abordé les questions complexes, de même que son sens de l'humour, nous marqueront, mais nous ne les oublierons jamais. Je prie la délégation des Etats-Unis de bien vouloir lui transmettre nos meilleurs voeux de succès et de bonheur dans les années à venir.

136. Le 12 janvier [*1983^e séance*], le Conseil a entendu le Ministre des affaires extérieures du Botswana décrire de façon objective les actes d'intervention et de violence — en bref, l'agression — dont son pays a fait l'objet de la part du régime illégal de Smith en Rhodésie du Sud. Les forces de sécurité du régime de Smith ont à maintes reprises violé le caractère sacré des frontières du Botswana. Les actes de provocation, les actes d'intimidation, les interventions directes contre le Botswana de la part du régime de Smith se sont multipliés et intensifiés. Le peuple du Botswana, de même que les réfugiés de la Rhodésie du Sud, continuent de souffrir des déprédations commises par les forces de sécurité du régime de Smith. La gravité de la situation ressort à l'évidence du fait que le régime illégal de la Rhodésie du Sud a déclaré toute la frontière entre la Rhodésie et le Botswana zone de guerre. Ainsi, le régime de Smith a, en fait, imposé au Botswana un état de guerre illégal.

137. C'est un défi lancé non seulement au Botswana, mais également à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. La délégation pakistanaise pense que le Conseil de sécurité doit condamner les actes d'intervention de même que la violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Botswana. En outre, le Conseil devrait exiger que ces actes cessent sans retard.

138. La cause profonde de la situation de plus en plus grave qui existe en Afrique australe découle de la persistance de la doctrine et de la pratique de domination colonialiste et raciste. L'un des objectifs fondamentaux des Nations Unies inscrits dans la Charte est de mettre fin au colonialisme et au racisme, où qu'ils existent. L'Assemblée générale a adopté des résolutions par lesquelles elle reconnaissait expressément la légitimité des mouvements de libération et engageait les Etats Membres à aider ceux qui luttent contre le colonialisme et le racisme. Ainsi, en accordant aide et refuge à ceux qui sont persécutés et

opprimés en Rhodésie du Sud, le Botswana sert des causes fondamentales pour les Nations Unies, des causes qui sont chères et sacrées pour tous les peuples et pays qui ont souffert de l'impérialisme et du colonialisme. Le Gouvernement et le peuple du Botswana méritent notre hommage, et la communauté internationale doit réagir de manière positive à l'appel au secours de ce gouvernement.

139. Le Ministre des affaires extérieures du Botswana nous a tenus au courant des difficultés que connaît son pays face à la menace militaire du régime de Smith. Le Botswana est un petit pays en développement, contraint maintenant de détourner des ressources limitées destinées au développement économique et de les affecter à la défense pour porter secours aux victimes des persécutions racistes et colonialistes en Rhodésie du Sud. Dans ces circonstances, nous pensons qu'il est de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées de donner toute l'aide et toute l'assistance possibles au Gouvernement du Botswana.

140. Il est hors de doute que la tension qui règne dans la région ne disparaîtra et que le conflit ne cessera de s'aggraver à moins que le régime illégal de la Rhodésie du Sud ne soit délogé et que le gouvernement de la majorité ne soit installé dans ce pays. Tous les efforts faits dans ce sens, au Conseil de sécurité et ailleurs, notamment à la Conférence de Genève, devraient être intensifiés pour permettre la réalisation de cet objectif. Nous avons repris courage lors de l'ouverture des pourparlers de Genève sur l'avenir de la Rhodésie du Sud. Mais l'absence du progrès dans ces entretiens a été une déception. Légalement, moralement et politiquement, la responsabilité de trouver une solution au problème rhodésien continue à revenir au Royaume-Uni, et nous espérons qu'il fera tout son possible à cet effet. Nous continuons d'attendre des résultats positifs des pourparlers de Genève et nous souhaitons à l'ambassadeur Richard de réussir rapidement dans ses efforts. Dans l'intervalle, le Conseil, nous semble-t-il, doit demeurer saisi du problème, qui représente une menace latente à la paix dans la région.

141. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Pakistan des aimables paroles qu'il a prononcées à l'égard de mon pays et je tiens à lui dire que je transmettrai bien volontiers ses bons vœux à mon prédécesseur.

142. Le prochain orateur est le représentant de la Guinée équatoriale, je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

143. M. ECUA MIKO (Guinée équatoriale) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à New York et de vous dire toute la joie qu'éprouve ma délégation à voir le représentant d'un grand pays, l'Union soviétique, avec qui le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération, présider le Conseil de sécurité de façon si efficace alors qu'il arrive à peine à l'Organisation des Nations Unies. Nous vous souhaitons plein succès dans votre nouvelle mission.

144. L'attitude éhontée des régimes illégaux racistes de Pretoria et de Salisbury a passé les limites du normal, et

même de l'anormal. Si l'inhumanité de Vorster et de Smith jouit du plein appui d'un groupe d'Etats impérialistes, il n'en reste pas moins que le droit inaliénable du peuple du Zimbabwe à l'indépendance et à la liberté est justifié, conformément aux dispositions de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

145. Malheureusement, tous les efforts entrepris tant par les combattants de la liberté que par la communauté internationale pour parvenir, pacifiquement et sur la base du gouvernement de la majorité, à une solution du problème qui se pose en Rhodésie du Sud ont échoué. C'est pourquoi l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, du fait que le régime illégal de Salisbury a fait la sourde oreille à leurs appels, se sont sentis obligés — et ils n'ont pas hésité à le faire — de légitimer et appuyer la lutte armée à laquelle le peuple du Zimbabwe a eu recours, en dernier ressort, contre les forces d'oppression de la clique de Smith.

146. Comme je l'ai dit au début, l'attitude de Smith, qui, de l'avis de ma délégation, doit troubler la conscience de la communauté internationale, alors même que se déroule à Genève la Conférence sur le Zimbabwe, prend des dimensions inconcevables et ne fait autre chose que préjuger les résultats de la Conférence. Ses victimes, combattants d'une juste cause, n'ont droit à aucun refuge et, lorsqu'ils obtiennent ce refuge, la clique de Smith et de ses agents, à l'instar du régime d'*apartheid*, n'hésitent pas à violer l'intégrité territoriale des Etats de la région, commettant des assassinats, des enlèvements, organisant des bombardements, allumant des incendies criminels et lançant des attaques contre les forces de sécurité et des civils innocents et sans défense. Les archives du Conseil de sécurité témoignent de ces faits et peuvent également témoigner, si cela n'a pas déjà été fait, du défi persistant lancé par Ian Smith à toutes les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies sur la question.

147. Le 12 de ce mois [*1983^e séance*], le Ministre des affaires extérieures du Botswana a exposé devant le Conseil, de façon claire et éloquente, la plainte de son gouvernement en raison des actes d'agression et de violation dont son pays a fait l'objet de la part du régime illégal raciste de la colonie britannique de Rhodésie du Sud, actes qui, depuis que son pays a accédé à l'indépendance en 1966, et conformément aux renseignements disponibles — lesquels ne sont pas complets —, se sont traduits par 36 violations de l'intégrité territoriale du Botswana.

148. Quiconque connaît la situation géographique du Botswana et la politique pacifiste de son gouvernement, d'une part, et les régimes illégaux sanguinaires qui l'entourent, d'autre part, peut se demander comment le Botswana a pu survivre pendant près de 11 ans en tant qu'Etat souverain et respecté de la communauté internationale. C'est pourquoi ma délégation estime que, ne serait-ce qu'en raison de cette malheureuse situation géographique et indépendamment des autres considérations, conformément aux objectifs de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes, le Gouvernement du Botswana mérite l'appui financier, économique et moral de la communauté internationale non seulement pour faire face aux impératifs de l'actualité, mais encore pour demeurer un Etat souverain, avec les qualités de respectabilité qui l'ont caractérisé pendant près de 11 ans.

149. Le Ministre des affaires extérieures du Botswana a réitéré et réaffirmé la position invariable et sans équivoque de son gouvernement, qui est de donner refuge et assistance aux victimes des régimes minoritaires de Pretoria et de Salisbury. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale et toute l'Afrique combattante rendent hommage à cette déclaration, car elle appuie les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour mettre en oeuvre les résolutions qu'elle a adoptées au sujet de la situation qui règne en Afrique australe.

150. Unissant sa voix à celles des autres délégations qui se sont prononcées en faveur d'un appui financier et économique au Gouvernement du Botswana de la part de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, ainsi que de la part de la communauté internationale en général, pour que l'exécution des projets de développement de ce pays ne soit pas paralysée par la nécessité de mettre en oeuvre un programme imprévu de sécurité, ma délégation tient à se joindre à l'appel lancé au Conseil de sécurité par le Ministre des affaires extérieures du Botswana, à savoir que :

“L'agression non provoquée lancée contre le Botswana par le régime de Smith découle d'un problème beaucoup plus fondamental, à savoir le déni du droit à l'autodétermination à une vaste majorité de la population de Rhodésie du Sud. Ne fût-ce ce problème, je ne serais pas ici aujourd'hui. Le Conseil de sécurité devrait donc saisir cette occasion pour réaffirmer sa foi dans le droit inaliénable de toute la population de Rhodésie du Sud à l'autodétermination et à l'indépendance sur la base du gouvernement par la majorité [*ibid.*, par. 42].”

151. En cette occasion, je tiens à réitérer notre ferme conviction que le Zimbabwe sera indépendant, car les attaques contre le Mozambique, le Botswana et les menaces contre la Zambie sont des messages fort clairs, annonciateurs de l'issue catastrophique du régime illégal minoritaire d'Ian Smith. Les victoires de l'Angola, du Kampuchea, du Laos et du Viet Nam montrent, de façon typique, que la puissance militaire elle-même n'est pas capable de faire taire le cri de la liberté.

152. En terminant, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, et par votre entremise remercier tous les membres du Conseil de sécurité de m'avoir donné la possibilité de participer à cette importante discussion.

153. Enfin — mais ce n'est pas le moins important —, au nom de ma délégation, je veux féliciter les nouveaux membres du Conseil, c'est-à-dire le Canada, Maurice, l'Inde, la République fédérale d'Allemagne et le Venezuela. Les politiques de leurs gouvernements respectifs en faveur du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales nous sont bien connues et nous espérons que, pendant leur mandat au Conseil, ils contribueront à la solution pacifique des problèmes qui se poseront à cet important organe de l'Organisation des Nations Unies.

154. Parallèlement, nous souhaitons plein succès aux représentants des membres sortants du Conseil, c'est-à-dire la Guyane, la République-Unie de Tanzanie, la Suède, l'Italie et le Japon. Nous apprécions à sa juste valeur

l'oeuvre qu'ils ont réalisée au sein de cet organe et espérons que, quoique absents de cette table, ils continueront de coopérer avec les membres du Conseil.

155. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant de la Guinée équatoriale des aimables paroles qu'il a adressées à mon pays et à ma personne.

156. L'orateur suivant est le représentant du Mali, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

157. M. KANTÉ (Mali) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous souhaiter, au nom de ma délégation, la bienvenue à New York et à l'Organisation des Nations Unies et de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous nous en réjouissons d'autant plus que vous êtes un éminent fils de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, patrie du grand Lénine, qui a apporté une contribution exceptionnelle à la libération des peuples opprimés et à la transformation qualitative de la société universelle. L'histoire retiendra aussi que votre pays a été l'initiateur de la célèbre résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, qui contient la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Je ne puis m'empêcher de mentionner ici les excellentes relations qui existent entre nos deux pays depuis l'accession du mien à l'indépendance. Le fait, pour le Conseil de sécurité, d'inaugurer ses travaux en 1977 par le réexamen de la décolonisation de la colonie britannique de Rhodésie du Sud, et sous votre présidence, a pour ma délégation plus que valeur de symbole, car vous êtes le digne représentant d'un pays qui a apporté, depuis la grande révolution d'Octobre 1917 et avec une constance jamais démentie, son soutien moral, politique, diplomatique et matériel à tous les mouvements de libération nationale dans le monde. La cause de la libération de l'Afrique, et notamment de la décolonisation de la colonie britannique de Rhodésie du Sud qui nous préoccupe aujourd'hui, ne peut donc être mieux servie. Votre longue expérience diplomatique, votre engagement politique et votre grande compétence nous confirment dans cette conviction.

158. Je le répète, la plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime rebelle de Salisbury pose à nouveau le problème de la décolonisation de la colonie britannique de Rhodésie du Sud et de l'élimination de l'*apartheid* en Afrique australe. Nous avons suivi, le 12 janvier [1983^e séance], avec intérêt et grande émotion, l'exposé à la fois concis, clair et poignant de Son Excellence le Ministre des affaires extérieures du Botswana, le frère Archibald Mogwe, sur les agressions criminelles répétées des troupes armées du raciste Ian Smith contre son pays. Nous ne reviendrons pas sur le triste bilan des enlèvements, des raids meurtriers sur de paisibles villages sans défense, des incursions, des coups de main, des attentats à la bombe et des harcèlements dont se sont rendus coupables les soldats d'Ian Smith sur le territoire du Botswana, sauf pour dire qu'il est grand temps que la communauté internationale mate le régime rebelle de Rhodésie du Sud qui la nargue depuis le 11 novembre 1965, date de la proclamation illégale de l'indépendance du territoire par une poignée de racistes blancs. A cet égard, nous tournons encore une fois nos responsabilités car Ian Smith et sa clique ne sont pas des sujets de droit international.

159. L'insécurité et la grave tension créées et entretenues en Afrique australe par les racistes blancs de Salisbury et de Pretoria non seulement constituent des violations flagrantes de la paix et de la sécurité internationales, mais surtout peuvent conduire, si nous n'y prenons garde, à une sanglante confrontation raciale, avec toutes les tragiques conséquences qui en découleraient pour le fragile équilibre que nous tentons de maintenir dans le monde. L'état de guerre n'y est plus virtuel : il y existe déjà, car les racistes de Salisbury ont déclaré zone de guerre et zone opérationnelle les territoires qui s'étendent des deux côtés des 640 kilomètres de frontières qui séparent le Botswana de la Rhodésie.

160. Les agressions répétées des tenants de l'apartheid en Rhodésie du Sud et en Afrique du Sud contre le Mozambique, le Zimbabwe, le Botswana, l'Angola et le Lesotho ne sont que des actes de désespoir de régimes illégaux agonisants. En effet, rejetés par la communauté internationale, combattus et harcelés à l'intérieur de leur pays par les nationalistes et l'aile progressiste des minorités blanches, ils recourent à la provocation armée contre les Etats indépendants voisins pour hâter la conflagration et assouvir ainsi leur haine de l'humanité. Pour le seul Botswana, on a dénombré, de 1966 à ce jour, 38 violations de frontières. La sinistre politique de la terre brûlée est donc déjà en marche en Afrique australe.

161. Sinon, quelle explication, quelle justification donner aux raids des troupes armées du rebelle Ian Smith contre le Botswana ? En effet, on ne peut prêter à ce pays, qui n'a même pas d'armée, des intentions belliqueuses. Le Botswana ne dispose sur son sol que d'une force de police chargée de maintenir l'ordre à l'intérieur de ses frontières. Il s'agit d'un pays pacifique, qui n'a aucune velléité belliqueuse et dont le peuple, mobilisé autour de son gouvernement, consacre tout son temps et toutes ses ressources aux programmes de construction nationale. Tous les témoignages apportés au Conseil le confirment.

162. Mais le crime du Botswana, c'est d'avoir donné asile sur son territoire, conformément aux lois internationales, aux nationalistes rhodésiens, namibiens et sud-africains persécutés et pourchassés par les mercenaires d'Ian Smith et de Vorster. Ironie du sort : la communauté internationale est en ce moment même réunie au Palais des Nations à Genève pour élaborer un projet de convention sur l'asile territorial. Le crime du Botswana, c'est d'avoir appliqué et observé rigoureusement les résolutions pertinentes adoptées par l'Organisation des Nations Unies pour mater les rebelles Ian Smith et Vorster. Le crime du Botswana, c'est d'être un pays épris de paix et de liberté, défenseur intransigeant de la Charte et des nobles idéaux de l'Organisation. Le crime du Botswana, enfin, c'est d'être monté aux premières lignes du front du combat que la communauté internationale mène depuis 11 ans contre le régime rebelle de Salisbury.

163. Le Gouvernement de sir Sretse Khama n'est certainement pas venu ici pour solliciter de l'Organisation une aide généreuse. Il est venu, fort de ses droits, pour exiger l'application de la loi. Il s'agit de la réparation des dommages que son pays et son peuple ont subis du fait de leur fidélité à la Charte et aux valeurs élevées qu'elle incarne. Ce n'est donc pas une faveur qu'il sollicite mais

bien un droit qu'il revendique. Les délégations qui ont pris la parole avant nous ont été unanimes à le lui reconnaître.

164. Avec la recrudescence de la violence et des agressions armées sur les frontières de la liberté en Afrique australe, l'élimination des régimes racistes et minoritaires qui y prévalent se pose en impératif à notre Organisation. Nous ne devons donc pas nous laisser distraire par la Conférence de Genève sur la colonie britannique de Rhodésie du Sud, du reste bloquée dès le départ du fait de l'intransigeance du rebelle Smith. La communauté internationale devra renforcer l'isolement de ces régimes pour hâter leur effondrement, qui reste essentiel pour le retour de la paix dans cette région meurtrie de l'Afrique australe.

165. Ma délégation reste convaincue que la campagne insidieuse entreprise par certains milieux impérialistes impénitents, qui n'ont rien compris à la marche de l'histoire, pour tenter de donner une certaine crédibilité et une certaine honorabilité aux rebelles Smith et Vorster n'aura aucune prise sur l'opinion publique internationale ni aucun impact sur notre ardeur dans le combat que nous menons en Afrique au nom de la liberté et de la paix, ces idéaux mêmes pour lesquels notre Organisation a été créée.

166. Ma délégation, pour sa part, salue le courage du peuple et du Gouvernement du Botswana, qui tiennent les avant-postes dans le combat que nous menons contre les pouvoirs pâles en Afrique australe. Elle réaffirme solennellement par ma voix la solidarité totale et le soutien militant du peuple et du Gouvernement du Mali au peuple frère du Botswana et à son gouvernement, remparts inexpugnables de la liberté au coeur même du monde clos de l'apartheid.

167. La victoire des peuples du Zimbabwe, de l'Azanie et de la Namibie est inéluctable car, dans la lutte qu'ils mènent pour leur indépendance, ils ont la justice et le bon droit de leur côté.

168. Les décisions que prendra le Conseil au terme de la présente série de réunions sont cruciales pour l'évolution et l'avenir de la situation qui prévaut en Afrique australe. En donnant droit aux légitimes revendications du Gouvernement du Botswana, le Conseil activera l'effondrement du régime rebelle d'Ian Smith en même temps qu'il portera un sérieux coup à l'apartheid, cette honte de l'humanité.

169. Pour conclure, qu'il me soit permis de me joindre à tous ceux qui m'ont précédé pour souhaiter, par l'entremise de la délégation américaine, à M. Scranton, représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique, qui a fait ses adieux hier au Conseil, beaucoup de succès dans les nouvelles fonctions auxquelles il sera appelé. Ma délégation se fait un devoir de reconnaître que M. Scranton a su, en homme d'Etat accompli, concilier pendant son passage à l'Organisation des Nations Unies les complexes exigences de sa haute mission et la générosité du peuple américain. A la fois sincère, énergique, humoriste, grave et ouvert au dialogue, M. Scranton a donné à son pays, dans les cercles diplomatiques des Nations Unies, une image respectable qui allie avec bonheur la puissance, l'objectivité et la courtoisie. C'est là sûrement le sentiment de tous les observateurs anonymes qui le côtoient journellement. Nous sommes

certain qu'il gardera le meilleur souvenir de son passage à l'Organisation des Nations Unies qui, malgré les veillés d'armes qui ponctuent sa vie, demeure la meilleure société démocratique multinationale intégrée du monde. Nous ne doutons pas qu'il évoquera un jour dans ses mémoires, non sans nostalgie, la pollution provoquée par les fumeurs qui l'entourent et qui l'incommodait à la table du Conseil de sécurité; c'est pourtant l'un des agréments de notre maison. Il l'a du reste fait remarquer hier soir — très gentiment, je dois l'avouer. Nous lui demandons de bien vouloir transmettre nos vœux les meilleurs à Mme Scranton, sa gracieuse compagne, dont l'assistance et le soutien, bien que discrets, ont été certainement de beaucoup dans sa réussite.

170. Pour conclure, qu'il me soit permis de remercier par votre entremise, Monsieur le Président, les membres du Conseil d'avoir autorisé ma délégation à participer à cet important débat.

171. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*): Je remercie le représentant du Mali de la haute appréciation qu'il a accordée à la politique de mon pays.

172. Je vais maintenant intervenir en tant que représentant de l'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

173. Il est fort significatif que le Conseil de sécurité ait commencé son travail en 1977 par l'examen de l'un des problèmes de l'Afrique australe. Cela témoigne de l'actualité toute particulière de ces problèmes brûlants qui reviennent sans cesse à l'ordre du jour du Conseil, des autres organes de l'Organisation des Nations Unies et de diverses instances internationales. D'autre part, cela confirme ce fait inquiétant que les régimes racistes d'Afrique australe n'ont toujours pas l'intention de renoncer à leur politique de crimes et d'agressions à l'égard des Etats africains voisins. Cela signifie que les jeunes Etats indépendants que le destin a placés dans le voisinage immédiat des derniers bastions d'un colonialisme et d'un racisme dépassés ne sont pas absolument à l'abri d'attaques ouvertes qui attentent d'une façon flagrante à leur souveraineté, qui violent leur intégrité territoriale et qui leur causent des préjudices économiques et autres.

174. La nouvelle série d'actes criminels du même genre commis par les racistes de Rhodésie du Sud a été portée à l'attention du Conseil de sécurité dans une lettre du représentant permanent du Botswana en date du 22 décembre 1976 [S/12262], de même que dans l'intervention détaillée du Ministre des affaires extérieures de ce pays [1983^e séance].

175. La position de l'Union soviétique à l'égard des problèmes explosifs de l'Afrique australe a été et reste claire et bien définie. Le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique M. Gromyko, lors de la trente et unième session de l'Assemblée générale, a déclaré :

"Aujourd'hui comme toujours, l'Union soviétique se dresse fermement aux côtés des peuples de l'Afrique australe en lutte. Nous sommes pour la cessation inconditionnelle de la politique d'*apartheid* et du racisme en Afrique du Sud, pour le départ immédiat de celle-ci de

Namibie, pour le transfert sans réserve aucune de tous les pouvoirs au peuple du Zimbabwé. Jamais personne ne verra l'Union soviétique renoncer à des prises de position contre toute tentative de prolonger le joug colonial et raciste sous quelque enseigne que ce soit⁴."

176. Aujourd'hui, les actes d'agression du colonialisme et du racisme ont trouvé pour objet le Botswana indépendant. Le responsable de ces actes est le régime raciste et illégal de la minorité blanche de Salisbury, qui depuis longtemps déjà a jeté un défi au monde entier et à toute la communauté internationale. Ce régime, déjà condamné à maintes reprises dans de nombreuses résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, n'a pas entendu la voix de la raison et n'a pas prêté l'oreille aux justes revendications de la communauté internationale. Il multiplie les crimes contre le peuple épris de liberté du Zimbabwé et contre les autres peuples d'Afrique. Son but est évident : par ce moyen, les racistes de Salisbury s'efforcent de retarder l'effondrement voulu par l'histoire du honteux système du colonialisme au Zimbabwé et veulent empêcher que s'établisse dans le pays le gouvernement de la majorité. Mais nous sommes certains que la marche implacable des événements et la vie elle-même, avec ses réalités politiques, mettront les choses à leur place.

177. Le fait même que le Conseil de sécurité examine la plainte du Botswana concernant la violation de sa souveraineté territoriale témoigne de manière convaincante qu'il ne pourra y avoir de paix et de sécurité véritable ni pour ce pays ni pour toute l'Afrique australe tant que persisteront dans cette région les foyers du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* qui n'ont pas encore été extirpés. Seule l'élimination définitive des régimes racistes illégaux, cédant la place aux peuples de l'Afrique australe, permettra d'ouvrir des perspectives sûres de développement national libre et indépendant dans des conditions de sécurité et de paix. Les représentants de toute une série d'Etats invités à prendre part au débat et ceux des Etats africains membres du Conseil l'ont déjà dit ici. Ainsi, le représentant du Bénin, à la séance du 12 janvier, a relevé de la manière la plus juste que :

"Les agressions, les provocations, ainsi que tous les autres actes inhumains inqualifiables perpétrés chaque jour par la clique de Smith contre les Etats africains indépendants de la région constituent une menace réelle et permanente qu'on aurait tort de minimiser [*ibid.*, par. 81]."

Nous sommes également d'accord avec la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Zambie, qui a souligné hier que :

"L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale tout entière ne devraient pas oublier que la cause profonde du conflit en Afrique australe est l'existence de régimes minoritaires racistes et illégaux. La garantie la plus sûre du non-renouvellement d'actes d'agression contre le Botswana et les autres pays d'Afrique indépendants est le gouvernement par la majorité et l'indépendance dans l'Afrique australe tout entière [1984^e séance, par. 20]."

⁴ *Ibid.*, trente et unième session, Séances plénières, 7^e séance, par. 252.

178. Les raids militaires, les provocations de l'armée rhodésienne contre le Mozambique, les actes d'agression contre le Botswana, les atteintes à la souveraineté de la Zambie, l'intensification de la répression, telles sont les méthodes grâce auxquelles les dirigeants de Salisbury essaient de maintenir la domination de la minorité blanche dans le pays.

179. La lutte du peuple du Zimbabwe pour sa libération s'intensifie. Elle bénéficie du juste soutien des forces éprises de paix dans le monde entier qui demandent la libération immédiate des peuples coloniaux asservis et exigent l'extirpation du racisme et de l'*apartheid* perpétrés de haine des hommes.

180. Telles sont les circonstances sur le fond desquelles le Conseil de sécurité examine une question concrète : la plainte du Botswana contre les actes d'agression du régime de Rhodésie du Sud dirigés contre cet Etat africain indépendant et épris de paix.

181. C'est avec une compréhension constante que nous avons suivi la lutte de ce pays contre toutes les manifestations du racisme et que nous avons su apprécier son apport aux activités destinées à éliminer le colonialisme du continent africain.

182. L'Union soviétique considère les actes d'agression du régime raciste de Rhodésie du Sud contre le Botswana indépendant et souverain comme un nouveau méfait des racistes et comme une atteinte très grossière aux principes du droit international. Des actes semblables de la part des racistes de Rhodésie du Sud empêchent en outre la prompte élimination du retard économique de ce pays et entravent le progrès économique du peuple du Botswana.

183. Bien entendu, la responsabilité de la situation qui existe actuellement n'incombe pas seulement à ceux qui sont les instruments directs de l'agression; la responsabilité appartient également à ceux qui se font les complices des racistes et les encouragent en violant les sanctions contre la Rhodésie du Sud instaurées par le Conseil de sécurité et à ceux qui accordent aux régimes racistes d'Afrique australe un soutien politique, militaire et moral et qui s'efforcent par tous les moyens de les maintenir dans le sud du continent africain.

184. Dans ces conditions, la responsabilité matérielle en matière de dédommagement des torts infligés au Botswana et à d'autres Etats africains par le régime raciste de Rhodésie doit être imputée à ce régime de même qu'aux Etats et aux monopoles qui l'appuient et entretiennent avec lui des relations économiques et autres.

185. Partant de ces considérations, la délégation soviétique appuie le projet de résolution soumis au Conseil de sécurité, dans lequel on condamne les actes des racistes rhodésiens et l'on prévoit des mesures de soutien au Gouvernement et au peuple du Botswana. Nous ne doutons pas qu'une telle décision du Conseil répondra aux intérêts légitimes et aux aspirations des pays d'Afrique et permettra de maintenir et de renforcer la paix et la sécurité internationales sur le continent africain et dans le reste du monde.

186. Parlant maintenant en ma qualité de **PRESIDENT**, je voudrais informer les membres du Conseil que les auteurs du projet de résolution publié sous la cote S/12276 ont manifesté le désir que le vote sur ce texte ait lieu au cours de la présente réunion. S'il n'y a pas d'objections, le Conseil va donc faire droit à ce désir des auteurs et procéder au vote sur le projet de résolution. Certaines délégations ont demandé à intervenir afin d'expliquer leur vote avant le vote. En conséquence, je vais leur donner la parole maintenant.

187. **M. MURRAY (Royaume-Uni)** [*interprétation de l'anglais*] : C'est la première fois que nous prenons la parole cette année au Conseil. En dépit de l'heure tardive, je voudrais suivre la tradition fort agréable qui consiste à souhaiter la bienvenue aux cinq nouveaux membres du Conseil. Je n'essaierai pas de suivre ceux de mes collègues qui leur ont déjà imputé les admirables qualités que, pleins de confiance, nous attendons tous d'eux au cours des deux prochaines années. Je me contenterai de dire que, personnellement, je suis ravi d'avoir la possibilité de travailler avec eux et je suis convaincu que nous établirons des relations harmonieuses avec eux lorsque nous oeuvrons ensemble au sein du Conseil.

188. Je voudrais également ajouter la voix de la délégation du Royaume-Uni à celles qui se sont déjà fait entendre pour rendre un hommage bien mérité aux cinq membres qui ont quitté le Conseil : l'ambassadeur Jackson de la Guyane, l'ambassadeur Vinci de l'Italie, l'ambassadeur Abe du Japon, l'ambassadeur Rydbeck de la Suède, et l'ambassadeur Salim de la République-Unie de Tanzanie. Je ne puis trouver plus grand compliment que d'avouer qu'ils nous manqueront beaucoup. Ils ont tous prouvé leur grande compétence en agissant en qualité de représentants de leur pays et, en même temps, en qualité de membres consciencieux et efficaces du Conseil.

189. J'ai aussi l'agréable devoir de vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, en tant que nouveau représentant permanent de votre pays auprès de l'Organisation des Nations Unies et en tant que président du Conseil pour le mois en cours. Vous arrivez ici précédé d'une très grande réputation de fin diplomate, et vous avez déjà, au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis que vous avez assumé la présidence, prouvé que cette réputation est bien méritée.

190. Il ne s'agirait point que j'achève mes remarques liminaires sans parler de l'ambassadeur Datcu de la Roumanie, qui fut président du Conseil au mois de décembre. Je voudrais me joindre à ceux qui l'ont déjà complimenté de la manière efficace, amicale et énergique dont il a dirigé les travaux pendant ce mois si chargé.

191. J'en viens maintenant à la question dont est saisi le Conseil. Nous avons entendu un exposé net et efficace des événements récents fait par le Ministre des affaires extérieures du Botswana, Son Excellence M. Archibald Mogwe [*1983^e séance*]. Il doit être évident pour chacun ici que la fréquence et la gravité croissantes de ces incidents créent de très sérieux problèmes pour le Botswana. Nous savons que le Botswana est un Etat remarquablement pacifique et qu'il s'est abstenu de dépenser pour des armes l'argent qu'il

pouvait utiliser pour son développement économique. La tension croissante le long de la frontière ne peut que contraindre le Gouvernement du Botswana à abandonner cette admirable politique et à consacrer à l'accroissement de ses forces de sécurité des fonds qui auraient pu être affectés à des projets de développement.

192. Je dois dire très nettement que nous appuyons pleinement l'appel lancé dans le projet de résolution pour que la communauté internationale mette une assistance économique supplémentaire à la disposition du Botswana. Nous apportons déjà nous-mêmes une aide économique substantielle au Botswana. En fait, nous avons été par tradition un important fournisseur d'aide. Pendant les six premières années qui ont suivi l'accession à l'indépendance du Botswana, jusqu'en 1972, le Royaume-Uni a octroyé des subventions atteignant un total de 7,39 millions de livres. Au cours de la période allant de 1967 à 1976, nous avons fourni une aide en investissements se montant à 11,25 millions de livres et une assistance technique se montant à 5,05 millions de livres. Pour l'actuel exercice triennal — 1976 à 1979 —, notre engagement sur le plan de l'aide en investissements se monte à 10 millions de livres, dont 40 p. 100 prendront la forme de dons et 60 p. 100 celle de prêts sans intérêt. En outre, le Gouvernement du Botswana emploie plus de 400 personnes venues du Royaume-Uni, dont les salaires sont en partie payés par le Gouvernement britannique pour un coût annuel d'environ 2,4 millions de livres. Et nous continuerons d'aider le Botswana.

193. Comme l'ont déjà fait remarquer plusieurs orateurs, les incidents frontaliers ne sont, en fait, qu'un aspect du problème constant de la Rhodésie. Avec toute une série d'autres incidents dont a déjà débattu le Conseil, ils cesseraient rapidement si nous pouvions trouver un règlement négocié au problème rhodésien. Et c'est précisément ce que tente de faire mon gouvernement en ce moment. Les membres du Conseil savent qu'en octobre dernier mon gouvernement a pris l'initiative de convoquer à Genève une conférence à laquelle ont été invités les dirigeants des grandes tendances de l'opinion rhodésienne. En tant que président de la Conférence, mon pays a fait de très grands efforts, au cours de la première étape, pour tenter de faire des progrès en vue de l'établissement rapide d'un gouvernement de transition qui permettrait de parvenir à l'indépendance sur la base du gouvernement par la majorité. Mais cette première étape a mis en évidence le gouffre de suspicion et de méfiance qui sépare les nationalistes africains et la minorité blanche illégale qui détient le pouvoir *de facto*.

194. En conséquence, mon gouvernement a fait savoir qu'il était disposé à jouer un rôle direct dans le gouvernement de transition afin d'essayer de combler le gouffre. La mesure dans laquelle les deux parties acceptent un rôle britannique direct pourrait fort bien être le facteur crucial pour déterminer si l'on est ou non parvenu à un règlement. Le rôle joué par les Britanniques devrait consister à chercher à répondre au désir général que le processus de transition vers l'indépendance soit à la fois rapide, garanti et ordonné. Il s'ensuit qu'une présence britannique devrait être acceptable pour les deux parties et, au stade actuel des négociations de M. Ivor Richard en Afrique australe, nous devons être particulièrement prudents quant aux mesures qui risqueraient de nuire à l'acceptation d'un tel rôle.

195. Dans ces circonstances, mon gouvernement estime que la délégation du Royaume-Uni se doit de s'abstenir sur le projet de résolution dont nous sommes saisis. Cette décision ne devrait pas surprendre les membres du Conseil étant donné que nos problèmes sont bien connus. Je saisis cette occasion pour remercier ceux qui, ici, ont souhaité à mon collègue, M. Ivor Richard, plein succès dans sa tâche difficile.

196. Je dois souligner que notre abstention ne doit en aucune façon être considéré comme signifiant que nous sommes indifférents aux violations de l'intégrité territoriale du Botswana, pays avec lequel — notamment en tant que membres du Commonwealth — nous avons, comme je l'ai fait observer, les relations les plus étroites et les plus cordiales. Mon gouvernement estime que M. Richard, lorsqu'il sera en rapport avec M. Smith et ses collègues, devra souligner l'importance que nous attachons au strict respect de la souveraineté territoriale du Botswana et à ce qu'il soit mis fin à ces incidents.

197. Etant donné que c'est la dernière séance du Conseil de sécurité — tout au moins peut-être — à laquelle le gouverneur Scranton représente encore son pays, je ne voudrais pas terminer ma déclaration sans parler de lui. Tant en ma qualité officielle de collègue qu'en ma qualité personnelle d'ami — je ne pense pas me tromper en disant cela —, je regrette son départ. Nous pouvons être séparés par notre usage de la langue anglaise et par une révolte coloniale qui a eu lieu il y a 200 ans, mais nous avons apprécié le privilège de travailler avec le gouverneur Scranton et avons le plus grand respect pour son équité et sa compétence. En particulier, les pointes d'humour qu'il donne de temps en temps à nos travaux me manqueront. Je lui souhaite plein succès dans ses futures activités. Il me dit qu'il espère passer son temps à se promener dans les forêts de Pennsylvanie avec sa femme. J'espère que, malgré le grand charme de Mme Scranton, dont nous sommes tous les admirateurs, les forêts de la Pennsylvanie ne retiendront pas le Gouverneur trop longtemps.

198. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)*: Je remercie le représentant du Royaume-Uni des aimables souhaits qu'il m'a adressés.

199. M. *SHERER (Etats-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais]*: Les vues de la délégation des Etats-Unis sur le fond de la question dont nous sommes saisis ont été exposées hier par le gouverneur Scranton [1984^e séance]. Notre horreur de l'emploi illégal de la force et notre engagement à l'égard du gouvernement par la majorité sont les positions fondamentales des Etats-Unis.

200. Nous voudrions seulement ajouter que nous reconnaissons les efforts que les auteurs du projet de résolution ont déployés pour chercher à tenir compte des vues de l'ensemble des membres du Conseil.

201. Mon gouvernement a joué un rôle particulier pour tenter de rapprocher toutes les parties dans la recherche d'une solution pacifique de ce problème fondamental. Nous pensons que la meilleure façon de continuer de contribuer à ces efforts serait de se joindre au Royaume-Uni, qui a un rôle tout particulier dans les efforts actuellement déployés

pour trouver une solution pacifique au problème de la Rhodésie. C'est pourquoi nous nous abstenons.

202. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*): Je crois que nous pouvons maintenant passer au vote. Je mets aux voix le projet de résolution S/12276.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, France, Inde, Maurice, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 13 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté⁵.

203. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Le Secrétaire général désire faire une déclaration. Je lui donne bien volontiers la parole.

204. Le **SECRETARE GENERAL** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai suivi de très près les débats du Conseil de sécurité sur la question dont il était saisi. Mon intérêt est d'autant plus intense que, comme j'en avais déjà donné l'avertissement, la situation actuelle en Afrique australe suscite des dangers non seulement pour les Etats directement en cause, mais pour l'Afrique tout entière et même des régions plus étendues. Sur ce plan, il est évident que la situation particulière qui a fait l'objet de l'attention du Conseil n'est pas seulement grave en elle-même; elle est symptomatique du problème non résolu de la Rhodésie du Sud et constitue l'annonce de dangers plus grands encore si une solution durable n'est pas rapidement trouvée. Comme je l'ai dit en maintes occasions dans le passé, la seule base d'une telle solution réside dans l'exercice des droits inaliénables du peuple de la Rhodésie du Sud à l'autodétermination, à l'indépendance et au gouvernement de la majorité.

205. Son Excellence le Ministre des affaires extérieures du Botswana a présenté avec beaucoup de clarté les conséquences sociales et économiques créées par la nécessité imprévue pour son pays de détourner des ressources rares exigées par le développement afin de défendre son territoire et son peuple contre de tels actes d'hostilité. J'ai eu l'occasion de parler de la situation avec lui depuis son arrivée à New York, et j'aurai d'autres entretiens avec lui, compte tenu de ce que le Conseil vient de décider.

206. J'ai noté que le Conseil demande que j'organise au plus tôt une assistance financière et autre au Botswana et que j'envoie une mission pour évaluer les besoins du Botswana. Je ne manquerai pas de m'acquitter de cette responsabilité en étroite coopération avec les organismes appropriés du système des Nations Unies. Les membres du Conseil voudront bien se rappeler que, le mois dernier, le

Conseil a adopté la résolution 402 (1976), qui me priait d'organiser un programme d'assistance internationale pour le Lesotho. La Mission qui, en vertu des arrangements que j'ai pris, doit se rendre au Lesotho pour évaluer la situation recevra la fonction supplémentaire de se rendre au Botswana, selon la demande du Conseil. Cela permettra d'honorer la date limite du 31 mars qu'établit la résolution. Dès que le rapport de la Mission sera à notre disposition, je me mettrai en communication avec tous les Etats et toutes les organisations intergouvernementales pour faire appel à leur coopération et à leur soutien afin de répondre aux besoins que la Mission aura déterminés.

207. Le **PRESIDENT** (*interprétation du russe*) : Je remercie le Secrétaire général des explications qu'il a données à propos des mesures envisagées pour donner effet à la résolution qui vient d'être adoptée.

208. **M. BARTON** (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous prie de m'excuser de mettre votre patience à contribution, mais j'ai reçu pour instructions de faire une brève déclaration.

209. Lorsque j'ai pris la parole hier [1984^e séance], j'ai souligné que l'objectif principal du Conseil dans ce débat devait être de contribuer à parvenir à une conclusion qui nous permette de mettre un terme aux violations de la souveraineté territoriale du Botswana. A cet égard, j'ai dit qu'il était nécessaire de parvenir à une décision qui permette de faciliter les efforts de l'ambassadeur Richard dans la recherche d'un règlement négocié et d'une transition pacifique au gouvernement par la majorité en Rhodésie.

210. On pouvait s'attendre que la nécessité d'exprimer nettement et clairement notre demande tendant à ce que la violation de la souveraineté du Botswana prenne fin, et en même temps de faire de notre mieux pour que les négociations de Genève aboutissent, soulève quelques problèmes, en particulier pour certaines délégations. A notre avis, la résolution que nous venons d'adopter est équilibrée, face à ces exigences, et c'est pour cette raison que nous l'avons appuée.

211. A cet égard, je dois qu'en tant que pays qui s'occupe d'un programme de développement au Botswana nous entendons examiner très soigneusement les effets de toute proposition découlant du paragraphe 6 de la résolution; entre-temps, notre appui à la résolution ne préjuge en rien la position que nous pourrions prendre sur ces propositions.

212. Pour conclure, nous nous félicitons de l'importance qui a été accordée par les auteurs à certaines de nos suggestions et de l'esprit de compromis et de coopération qui s'est manifesté dans l'élaboration d'un texte qui a reçu un large appui.

213. **M. RAMPHUL** (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi, au nom des auteurs, de remercier toutes les délégations qui ont voté en faveur de notre projet. Nous sommes particulièrement heureux d'avoir reçu le soutien unanime du Conseil.

214. Nous ne sommes pas surpris que le Royaume-Uni n'ait pu se rallier à nous et voter dans un sens affirmatif,

⁵ Voir résolution 403 (1977).

étant donné la date de notre réunion sur ce point de l'ordre du jour par rapport aux négociations très délicates qui sont en cours et auxquelles participe l'ambassadeur Richard, représentant permanent du Royaume-Uni. Nous acceptons et nous comprenons la position du Royaume-Uni. Quant à la position des Etats-Unis en la matière, personne ne s'en étonnera.

215. Nous sommes encouragés d'entendre les assurances du représentant du Royaume-Uni, l'ambassadeur Murray, qui nous a dit que l'assistance généreuse déjà donnée par son gouvernement au Botswana sera encore augmentée.

216. Nous adressons nos remerciements à toutes les délégations qui se sont donné la peine de nous consulter dans un esprit de coopération. J'ai été particulièrement sensible à la force de conviction d'une charmante représentante du Canada. Etre sous le charme est toujours chose agréable; être convaincu peut être parfois dangereux. Je demande à mes frères africains d'entendre cet avertissement.

217. Enfin, puisque j'ai la parole, je voudrais dire combien je suis triste du départ imminent du gouverneur Scranton. Pendant son séjour trop bref parmi nous, en tant qu'homme et en tant que personnalité de grande stature, il nous a beaucoup impressionnés par sa noblesse, sa sensibilité, son intégrité, sa crédibilité et sa civilité. Il est vrai de dire qu'il s'est acquis notre respect à tous à l'Organisation des Nations Unies. J'espère qu'il nous quitte dans la conviction que les pays du tiers monde à l'ONU ne votent pas contre un pays quelconque en tant que tel, mais plutôt sur des questions, et qu'à l'Organisation il n'y a pas de tyrannie de la majorité mais qu'il y a la tyrannie de deux pays en Afrique. Nous adressons nos meilleurs vœux au gouverneur Scranton. J'espère que lorsque l'ambassadeur Murray a parlé d'une rébellion il y a 200 ans, il n'essayait pas d'élever un autre rebelle au niveau de l'ambassadeur Scranton. Nous avons de bonnes raisons d'en douter. Je serai reconnaissant à l'ambassadeur Sherer de bien vouloir communiquer mes sentiments très sincères au gouverneur Scranton.

218. Je remercie toutes les délégations qui ont souhaité la bienvenue à Maurice, nouveau membre du Conseil, des aimables paroles qu'elles ont prononcées.

219. Monsieur le Président, votre noble et grand pays, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a toujours donné un soutien total aux causes de l'Afrique. Il sied donc qu'au début même de vos fonctions de représentant permanent de l'Union soviétique, qui concordent avec vos fonctions de président du Conseil, vous ayez été appelé à aider un petit pays sans défense très méritant. Vous l'avez fait avec courtoisie, avec patience et avec efficacité. Nous vous en félicitons et nous vous en remercions.

220. Le *PRESIDENT (interprétation du russe)*: Je remercie le représentant de Maurice de ses aimables paroles.

221. Le représentant du Botswana a demandé à faire une déclaration. Je donne la parole au Ministre des affaires extérieures du Botswana.

222. M. MOGWE (Botswana) [*interprétation de l'anglais*]: Après avoir entendu toutes les interventions faites

dans ce débat depuis le 12 janvier, je voudrais exprimer, au nom de ma délégation et en mon nom personnel — et surtout au nom du peuple et du Gouvernement du Botswana —, ma profonde reconnaissance pour la manière objective dont la question a été traitée au Conseil de sécurité. Je voudrais remercier les Etats membres du Conseil, et aussi les Etats non membres, qui, indignés par l'attitude aberrante du régime illégal de Salisbury, ont inscrit leur nom et ont participé aux débats du Conseil. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de les nommer ou de rappeler certaines parties de leurs déclarations, car je suis sûr qu'il ne s'agissait pas pour eux de publicité mais qu'ils ont pris position sur les sentiments d'horreur que leur inspirent le racisme, l'oppression et l'agression, et parce qu'ils sont épris de paix et de liberté. Encore une fois, nous les remercions de la manière éloquente dont ils ont exprimé leurs convictions.

223. Nous remercions le Conseil d'avoir adopté cette résolution.

224. Le peuple et le Gouvernement du Botswana ne comprendront pas que l'on ait pu justifier ce qui semble subordonner la sécurité de leur pays et de sa population au succès de la mission Richard. Le Botswana a toujours appuyé le processus de négociation dans la stratégie de la décolonisation en Rhodésie du Sud. Pour cette raison, j'ai représenté mon pays à la Conférence de Genève sur la Rhodésie en tant que ministre des affaires extérieures. Avec mes collègues des autres Etats de première ligne, de l'Organisation de l'unité africaine et du Commonwealth, nous avons travaillé sans relâche pour en assurer le succès. Les consultations très étroites entre nous-mêmes et le Président de la Conférence ont abouti à un esprit de confiance mutuelle. Mais nous y avons participé étant pleinement compris et entendu que la Conférence de Genève et la mission Richard en Afrique australe ne sont pas le Botswana et que le Botswana n'est pas la mission Richard.

225. Négliger de condamner la répression politique, le déni des libertés et des droits fondamentaux du peuple de la Rhodésie du Sud, ou même la collaboration et la complicité des Etats qui défendent l'illégalité afin de se rendre quelque dieu rhodésien favorable, aurait pour effet d'encourager la violation continue brutale de l'intégrité territoriale du Botswana et le harcèlement de sa population par les forces de sécurité rhodésiennes.

226. Bien sûr, nous regrettons les abstentions de la délégation du Royaume-Uni et de celle des Etats-Unis. Toutefois, nous espérons fermement que ces abstentions amèneront le régime minoritaire de Salisbury à changer d'attitude. Si elles y arrivent, leur prudence aura été pleinement justifiée par les faits; mais si elles échouent, leur réticence ne justifiera pas les malheurs qui ne pourront manquer d'en découler pour la population harcelée de mon pays.

227. En conclusion, je tiens une fois de plus à remercier le Conseil de sécurité d'avoir bien voulu examiner la plainte du Botswana.

La séance est levée à 19 h 45.